



Transition agroécologique dans la vallée de la Drôme

Le regard du monde de la recherche sur 50 ans de trajectoire

La transition écologique et sociale nous conduit à repenser nos façons de vivre, produire, consommer ou travailler. Elle nous interroge sur notre utilisation des ressources, notre impact sur l'environnement mais également sur la manière dont nous souhaitons interagir avec le vivant. Le monde de la recherche se pose également ces questions. Cependant et malgré leur intérêt, les résultats scientifiques restent généralement inconnus du grand public car ils sont souvent mal identifiés, inaccessibles ou encore rédigés dans un langage spécialisé.

Pour cette raison, l'association Biovallée fait de la capitalisation et de la transmission des savoirs scientifiques une de ses missions principales. Elle s'appuie pour cela sur son territoire, la vallée de la Drôme, dont l'histoire de transition sur plusieurs décennies en font un cas d'étude particulièrement exploré par les chercheurs. Ce travail de vulgarisation s'insère dans les activités du pôle des savoirs de l'association, véritable espace de capitalisation, de développement et de diffusion de la connaissance, des pratiques et des innovations du territoire en matière de transition écologique et sociale.

Transition agroécologique

Les activités agricoles participent à la gestion des ressources naturelles et paysagères. Elles sont donc incontournables dans les réflexions sur les évolutions techniques et sociales des modes de production et de consommation. De par sa trajectoire agroécologique depuis les années 1970, la vallée de la Drôme offre des enseignements généraux sur ces évolutions, qui sont abordés dans les chapitres suivants :

- **Transition agroécologique dans la vallée de la Drôme, 50 ans d'histoire**
- **Les pionniers de l'agriculture biologique dans la Drôme**, conversion d'agriculteurs locaux et installation de néo-ruraux
- **La création d'une filière biologique de plantes aromatiques et médicinales**, la volonté des entrepreneurs néo-ruraux dans le Diois
- **La structuration des filières biologiques**, l'initiative des coopératives agricoles du Diois
- **L'agriculture biologique comme ressource inter-territoriale**, le positionnement progressif des intercommunalités
- **De nouvelles relations entre producteurs et consommateurs**, le rôle territorial d'une épicerie locale dans le développement de l'agriculture bio et des circuits courts

Les chapitres de ce document ont été préparés et rédigés entre mai 2023 et mai 2024. Ils s'appuient tous sur un état de l'art de la bibliographie scientifique (thèses, articles scientifiques, ouvrages, communications dans des colloques), complété par des éclairages issus de ressources locales (rapports de stage, documentaires, émissions de radio). Les références des sources utilisées sont disponibles à la fin de chaque chapitre.

L'auteur

Julie Delclaux est chargée de mission pôle des savoirs à l'association Biovallée. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome d'AgroParisTech et d'un doctorat en géographie de l'Université Lyon 2. Avant de mettre ses compétences au service de l'association, elle a occupé des postes d'enseignement et de recherche en biologie, géographie, agronomie et sociologie autour du thème de l'agriculture.

Pour citer ce document

Delclaux J. (2024) Transition agroécologique dans la vallée de la Drôme, le regard du monde de la recherche sur 50 ans de trajectoire, Pôle des savoirs, Association Biovallée, 44p.



Parcelle de vigne avec vue sur le synclinal perché de la forêt de Saoû à Suze (avril 2024)

PÔLE DES SAVOIRS

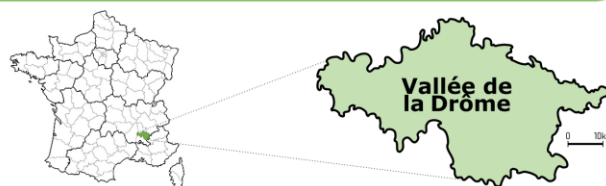
Association Biovallée

Série Transition agroécologique

Collection **Trajectoire**



Regard des **Chercheurs**



TRANSITION AGRO- ECOLOGIQUE DANS LA VALLEE DE LA DROME

50 ANS D'HISTOIRE

En quelques décennies, la vallée de la Drôme est devenue une référence reconnue en termes d'agriculture biologique. Depuis les premières installations et conversions en bio dans les années 1970, le territoire a connu de nombreuses évolutions agricoles. Cette trajectoire, très étudiée par les chercheurs, permet de prendre du recul sur l'évolution des modes de production, au cœur de la transition écologique et sociale.

La vallée de la Drôme et l'agriculture biologique

La vallée de la Drôme, un territoire de diversité

La vallée de la Drôme est un territoire rural, situé en région Auvergne-Rhône-Alpes (département de la Drôme). Elle correspond en partie au bassin versant de la rivière du même nom. Elle regroupe plusieurs intercommunalités sur une centaine de communes composant un territoire dont la superficie totale dépasse les 2000 km².

De par ses reliefs et ses climats, la vallée de la Drôme dessine des paysages

diversifiés allant des montagnes peu peuplées du Diois aux espaces plus denses et marqués par les axes de transport de la confluence avec le Rhône, en passant par la plaine bordée de zones montagneuses du milieu de vallée.

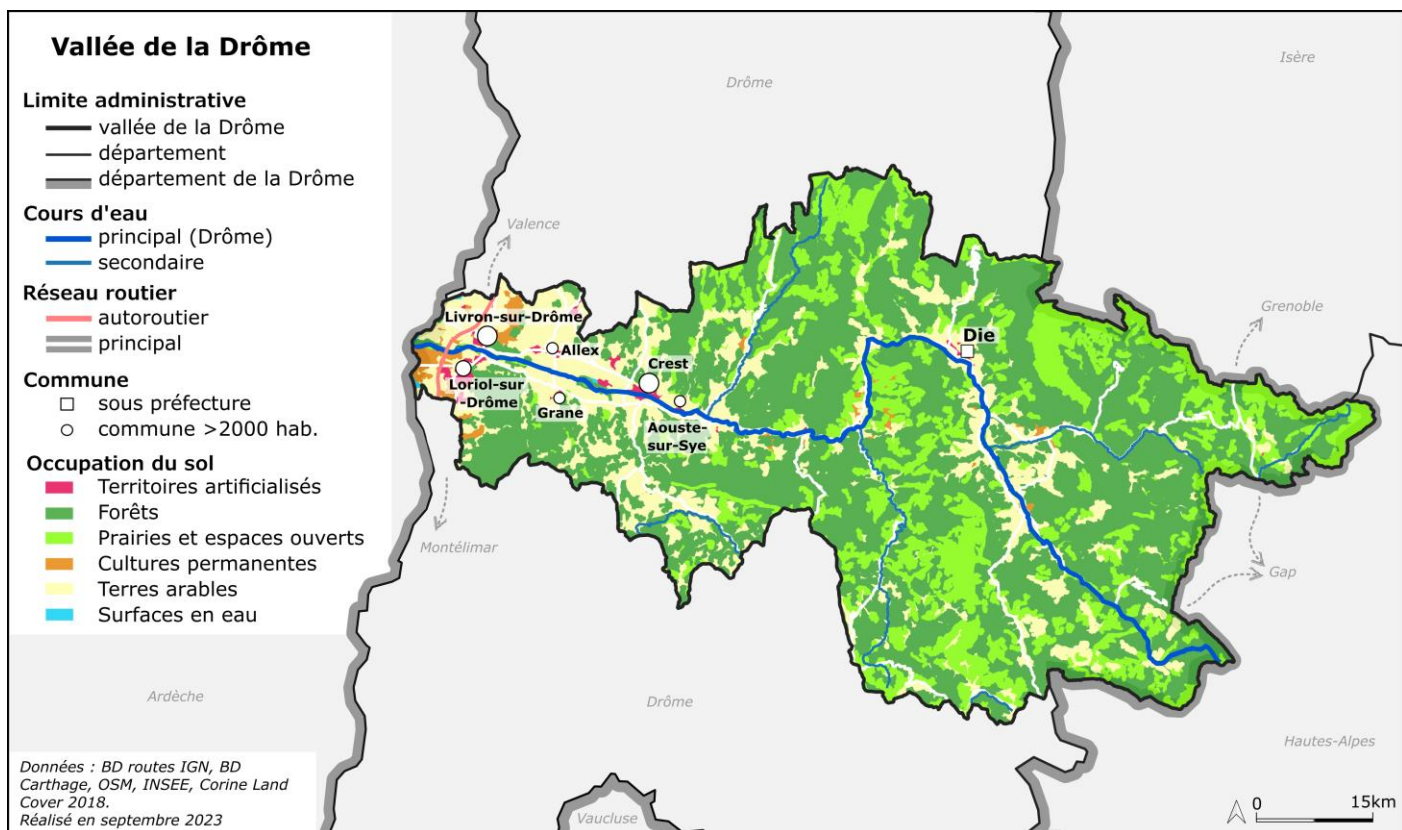
La vallée de la Drôme se compose donc de territoires qui diffèrent par leur relief, leur démographie, leur gestion administrative mais également leur agriculture.

Une agriculture de plaine et de montagne

La vallée de la Drôme fait preuve d'une diversité de productions agricoles tout au long de ses territoires.

Dans les montagnes du Diois, l'agriculture constitue une activité économique centrale. L'élevage pastoral participe à l'entretien des paysages ouverts attractifs pour le tourisme. En dehors de l'élevage, la viticulture (Clairette de Die) et la culture des plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont caractéristiques du Diois. Les exploitations agricoles sont plutôt petites et diversifiées car associant culture, viticulture et élevage.

Le milieu et le bas de vallée offrent des terres plus fertiles qui accueillent une agriculture davantage mécanisée et irriguée. En milieu de vallée, on y produit en plus des grandes cultures, des semences, de l'ail mais aussi des plantes



↑ Occupation du sol dans la vallée de la Drôme

à parfum, aromatiques et médicinales. Le bas de vallée se caractérise quant à lui par l'arboriculture et les grandes cultures. En termes d'élevage en milieu et bas de vallée, les zones avec plus de relief sont occupées par des élevages ovin et caprin tandis que les zones plus planes proposent plutôt des élevages avicoles.

Un territoire pionnier en agriculture biologique

L'agriculture de la vallée de la Drôme se caractérise également par la place importante que prend le mode de production biologique et le caractère pionnier du territoire sur cette question. Cette dynamique a participé à faire de la Drôme le premier département bio de France jusqu'en 2017 (en nombre de producteurs, 1177 cette année là - Agence Bio). En 2022, le département de la Drôme se démarque encore avec 34,6% de ses surfaces agricoles en bio, contre 11% en moyenne nationale (Agence Bio).

Dans la vallée de la Drôme, c'est plus de 50% des fermes et des surfaces qui sont engagées en agriculture biologique (Agence Bio 2022).

Un terrain de recherche éprouvé

De par cette image et cette histoire longue sur l'agriculture biologique, la vallée de la Drôme a souvent fait l'objet de travaux de recherche. Si certains se sont concentrés sur l'aspect agronomique et technique de la production bio (ISARA, INRAE), d'autres se sont intéressés à ces dynamiques agricoles avec un regard de géographe ou de sociologue (INRAE, Institut de Géographie Alpine de Grenoble).

L'écriture de cette série « Transition agroécologique » s'appuie sur ces multiples productions scientifiques afin de mettre en lumière, dans un format accessible à tous, les enseignements généraux qu'un territoire rural comme la vallée de la Drôme peut apporter sur la transition agroécologique. Ce chapitre propose un premier éclairage sur la trajectoire générale du territoire, dont les étapes majeures sont approfondies dans des chapitres dédiés.

Les étapes majeures de la transition agroécologique dans la vallée de la Drôme

1970 – Evolution des pratiques

Dans les années 1970, de nombreux néo-ruraux viennent vivre dans la vallée, en quête d'un nouveau rapport au monde et à la terre. Ils s'installent sur des exploitations agricoles qu'ils souhaitent respectueuses de la santé humaine, animale et de l'environnement. Leur histoire est souvent mise en avant mais le développement précoce de l'agriculture biologique sur le territoire est tout autant dû aux conversions des agriculteurs locaux.

1980-90 - Evolution des filières

L'agriculture de la vallée de la Drôme se caractérise par sa forte diversité de production. Ce qui fait de ce territoire un cas particulièrement intéressant pour étudier la transition agroécologique, c'est le développement de l'agriculture biologique sur l'ensemble des productions, permettant ainsi de mettre en lumière des enseignements plus génériques sur la transition.

Dans les années 1990 une filière de plantes à parfum, aromatiques et

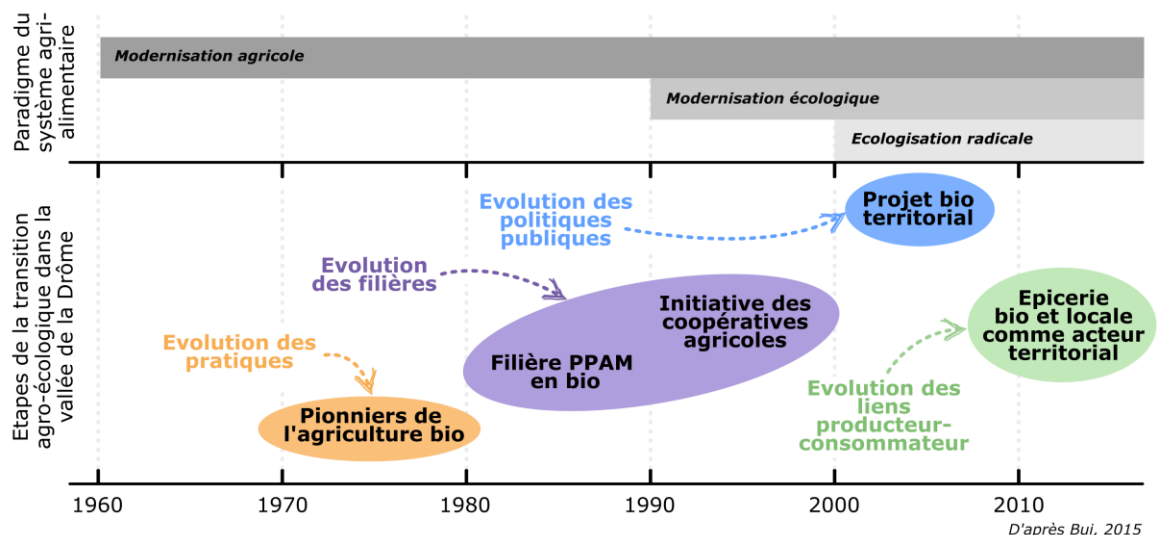
médicinales (PPAM) se développe dans la haute vallée et en son cœur. La production et la transformation biologique y occupe une place majeure et fera la renommée de cette filière et du territoire.

La filière PPAM n'est pas la seule à se tourner vers l'agriculture biologique. Dans les années 1990 plusieurs coopératives du Diois s'associent pour valoriser leur production et se positionnent sur l'agriculture biologique (PPAM, vigne, céréale et approvisionnement). Cette initiative intercoopérative au carrefour des filières participe à structurer les filières biologiques sur l'ensemble du territoire.

2000 - Evolution des politiques publiques

La vallée de la Drôme regroupe plusieurs intercommunalités. Il est intéressant de voir que les trajectoires de ces acteurs publics sur l'agriculture biologique diffèrent (soutien plus ou moins précoce, rôle défini sur l'agriculture différent) mais qu'elles finissent par converger autour d'un projet inter-territorial dépassant les limites administratives des intercommunalités. Ces trajectoires renseignent sur le rôle que peuvent jouer les pouvoirs publics en relation avec les acteurs locaux dans le développement de nouveaux modes de production.

Historique de la transition agroécologique dans la vallée de la Drôme



2010 - Evolution de la relation entre producteur et consommateur

Dès les années 1990, certaines initiatives se développent dans la vallée de la Drôme pour l'approvisionnement en produits biologiques des consommateurs. Dans les années 2010, une de ces initiatives (La Carline dans le Diois) évolue pour devenir un acteur majeur du système agri-alimentaire en ayant un effet sur les dynamiques agricoles à l'échelle territoriale. Cette trajectoire montre le rôle que la société civile, en relation avec les autres acteurs, peut jouer dans la transition agroécologique d'un territoire.

Emergence de nouveaux paradigmes agricoles dans la vallée de la Drôme

L'évolution des pratiques agricoles, des filières, des politiques publiques et des modes de consommation dans la vallée de la Drôme, s'inscrit dans des reconfigurations perpétuelles du système agri-alimentaire (conception de l'agriculture, relations entre les acteurs). Ces reconfigurations s'organisent autour de trois paradigmes de développement agricole, durant la période étudiée par le monde de la recherche. Ces paradigmes sont une analyse générale des actions et des points de vue des acteurs. En ce sens, ils représentent de grands modèles de pensées et de pratiques, mais chaque acteur et individu est plus nuancé. De plus, les paradigmes ne se succèdent pas, ils coexistent. C'est à dire que les trois identifiés dans ces travaux de recherche peuvent encore être présents aujourd'hui.

Moderniser l'agriculture pour produire plus

A la sortie de la guerre, l'Etat français souhaite relancer l'économie et augmenter la production agricole pour subvenir aux besoins de la population.

Beaucoup d'acteurs verront dans la modernisation de l'agriculture, une solution. A cette époque, la modernisation se traduit par l'utilisation de composés de synthèse, la mécanisation des exploitations agricoles ainsi que leur spécialisation.

Le paradigme de la modernisation agricole met en avant l'intérêt d'une agriculture compétitive et rémunératrice pour les agriculteurs. Dans ce paradigme, les pratiques relevant de l'agriculture biologique peuvent être vues comme un moyen de se différencier, offrant des opportunités techniques et commerciales.

Moderniser l'agriculture de manière écologique

A partir des années 1990, l'agriculture biologique devient un signe de qualité officiel, permettant de mieux valoriser les productions agricoles. Le développement des pratiques et connaissances sur ces modes de production engage une nouvelle trajectoire technologique qui amène une nouvelle conception de l'agriculture par rapport au système dominant.

Le paradigme de la modernisation écologique se différencie de celui de la modernisation agricole par le positionnement de l'agriculture biologique non plus comme une pratique marginale mais comme une voie d'avenir crédible pour l'agriculture mais aussi plus largement pour le développement économique du territoire.

Repenser radicalement les façons de produire et de consommer

A partir des années 2000, un nouveau paradigme agricole émerge à l'échelle territoriale, initialement via des acteurs, souvent non agricoles, porteurs d'une conception alternative radicale de l'agriculture par rapport au système dominant.

Cette alternative agricole est nommée « radicale » par les chercheurs parce qu'elle s'oppose à la conception agricole dominante sur tous les points y compris ceux qui dépassent la sphère agricole. Le modèle agricole souhaité repose sur une agriculture sans intrants chimiques, respectueuse de l'environnement et plus largement de la nature, autonome et paysanne, produisant des aliments sains, et resserrant les liens sociaux et économiques entre producteurs et consommateurs.

Pour en savoir plus

Savoirs scientifiques

- Bui, S. (2015) *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*. Thèse, AgroParisTech, 503 p.
- Duffaud-Prévoist, M.L. (2015) *L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*, Thèse de l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3, 448 p.
- Girard S. et al (2019) *Comprendre 40 années de transition vers l'agriculture biologique et l'agroécologie dans la vallée de la Drôme*, Projet SagaCité, site internet.
- Lamine, C. (2012). « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains & travaux*, n°20, p. 139-156.

Savoirs locaux

- Tual, J. (2011) *Dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme. Le développement de l'agriculture biologique dans un territoire pionnier : historique et dynamiques actuelles autour de la production de légumes*. Rapport de stage AgroParisTech, 120 p.
- Viron P., (2016) *Du paysage au pays sage*, Association PIMS, film de 1h06, diffusé le 13 octobre 2016. ■



Un éleveur préparant ses chaussons pour la tonte des brebis lors de la fête de la transhumance à Châtillon-en-Diois (juin 2023)



LES PIONNIERS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LA DROME

CONVERSION D'AGRICULTEURS LOCAUX ET INSTALLATION DE NEO- RURAUX

Dans les années 1960 et 1970, le modèle productiviste agricole d'après-guerre est remis en cause. Plusieurs collectifs expérimentent de nouvelles manières de produire, qui une fois reconnues se nommeront « agriculture biologique ». Dans la Drôme, ce sont tout autant des néo-ruraux que des agriculteurs locaux qui deviennent pionniers de cette agriculture à cette époque.

Une influence locale de la dynamique nationale sur l'agriculture biologique

Une remise en cause du modèle agricole productiviste par quelques marginaux

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le modèle agricole dominant s'oriente vers la modernisation. Les pratiques agricoles changent par l'arrivée des machines, l'agrandissement des parcelles et des fermes et l'utilisation de composés de synthèse (engrais azotés, produits phytosanitaires). Face à ce modèle, quelques formes alternatives

vont émerger, soutenues par une poignée d'agriculteurs et de médecins.

Les années 1950 et 1960 voient arriver des associations d'agriculteurs et de consommateurs qui dénoncent les pratiques agrochimiques et industrielles. Si ces dynamiques restent marginales, deux mouvements émergeant à cette époque vont exercer une forte influence sur le développement de l'agriculture biologique en France.

Diffusion d'une nouvelle manière de produire en agrobiologie

La société *Lemaire (Service de Vente de Blés Lemaire)* se crée en 1946 à Angers. Elle commercialise des semences de blés qu'elle sélectionne pour améliorer les rendements et la panification. Le fondateur de la société, Raoul Lemaire biologiste et généticien, rencontre Jean Boucher, biologiste et ingénieur horticole, avec qui il fonde la « méthode Lemaire-Boucher » en 1963. Cette méthode est un procédé d'agrobiologie qui repose sur l'utilisation d'amendements naturels sans recours aux intrants chimiques, sur la sélection de variétés de blé à haut rendement, sur le compostage et sur la culture de légumineuses associées aux céréales. Pour en faire la promotion, ils éditeront un livre, tiendront des stands dans des foires, organiseront des conférences, réunions et visites de terrain. C'est sous l'impulsion de ces



↑ Une caravane de la société *Lemaire* sur une foire en 1972, don de Jean-François Lemaire, archives municipales de la Ville d'Angers

réunions d'information et des rencontres avec les technico-commerciaux en démarchage, que quelques agriculteurs de la Drôme changent leurs pratiques. Ce sont les débuts de l'agriculture biologique même si celle-ci ne porte pas encore ce nom à l'époque.

Donner de la crédibilité à l'agrobiologie

Sans volonté commerciale, l'association *Nature & Progrès* est créée en 1964. Elle regroupe des agriculteurs, des transformateurs mais également des distributeurs et des consommateurs. Tout en faisant la promotion des procédés techniques d'agrobiologie, cette association apporte aussi un point de vue idéologique sur le monde agricole. L'association édite dès sa création une revue qui vise à transmettre des informations techniques et pratiques tout autant que sa vision du monde. Dans la Drôme, une antenne, *Nature & Progrès Drôme*, est créée en 1975.

Avec d'autres associations, *Nature & Progrès* participe à la définition du premier cahier des charges définissant les pratiques de l'agrobiologie en 1972. Par cette action et la dynamique fédérative qu'elle engendre, l'association *Nature & Progrès* engage la voie de la

reconnaissance de ce type d'agriculture par les pouvoirs publics.

Une reconnaissance progressive de l'agriculture dite biologique dans les années 1980 en France

En 1980, la Loi d'orientation agricole reconnaît officiellement une « agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse » et marque le pas d'une reconnaissance de ces pratiques agricoles et donc la possibilité de leur valorisation financière.

Ce n'est que quelques années plus tard que les termes « agriculture biologique » seront utilisés pour désigner ce type de pratique. S'en suivra la création d'un label de qualité « AB » permettant aux producteurs de valoriser et mettre en avant leurs produits issus de l'agriculture biologique.

La reconnaissance de l'agriculture biologique va plus loin et en 1991 la Communauté économique européenne donne un cadre réglementaire à cette agriculture ainsi qu'à l'étiquetage des produits. L'agriculture biologique se retrouve donc définie et reconnue à l'échelle française mais également européenne, permettant ainsi de faciliter les échanges et d'informer les consommateurs sur les modes de production.

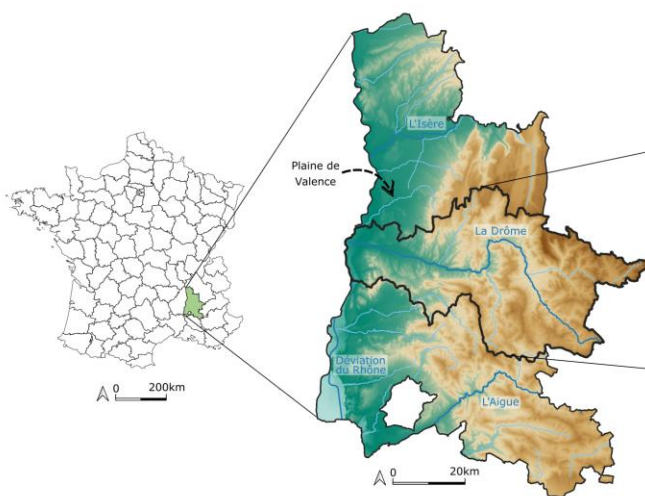


Les pionniers du bio dans la Drôme

Les travaux de recherche scientifique qui s'intéressent à la dynamique de l'agriculture biologique dans les années 1970-80 se positionnent à l'échelle du département de la Drôme et non à celle de la vallée de la Drôme. Ces recherches éclairent cependant sur les grandes tendances de l'agriculture biologique sur ce territoire à cette époque.

Pour les zones de montagne, l'enjeu est également de faire face aux rendements en baisse en proposant des produits de qualité. Pour les premiers se lançant dans des pratiques agrobiologiques, la motivation n'est pas marchande car l'agriculture biologique n'ayant pas eu de reconnaissance officielle avec 1980, les productions ne peuvent pas être valorisées commercialement. Pour quelques agriculteurs, les préoccupations environnementales sont déjà présentes.

Département de la Drôme



Relief

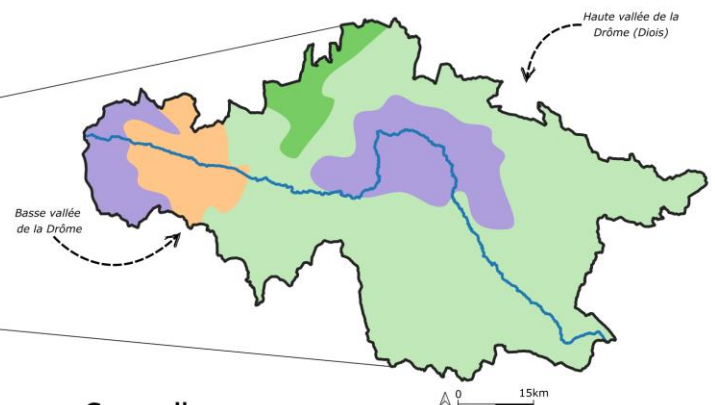
0 500 1000 2000m

Cours d'eau

— principal
— secondaire

Données : BD ALTI IGN, BD Carthage, OSM

Vallée de la Drôme



Cours d'eau

— rivière Drôme

Grands thèmes régionaux de production agricole en 1982 (D'après Lebeau, 1982)

— élevage ovin
— élevage bovin laitier
— céréales
— fruits/vignes

Données : BD Carthage, OSM, Lebeau 1982

Localisation de la vallée de la Drôme et productions agricoles des années 1980 ↑

Des agriculteurs motivés par des enjeux de santé et d'environnement

Dans les années 1960-70 les démarches en agriculture biologique se déroulent à l'échelle de l'exploitation agricole et n'impactent pas le système agri-alimentaire dans son ensemble. Les agriculteurs sont motivés à mettre en place ces pratiques dans un souci de préservation de la santé, qu'elle soit humaine ou animale.

Des dynamiques du haut et du bas de vallée

Au sein du département de la Drôme, la vallée de la Drôme et en particulier le Diois sont des territoires où l'agriculture biologique se développe particulièrement à cette époque.

Dans la haute vallée de la Drôme (Diois), les exploitations agricoles des années 1970 sont souvent orientées vers l'élevage et restent peu intensives. Le choix de l'agriculture biologique s'inscrit dans la

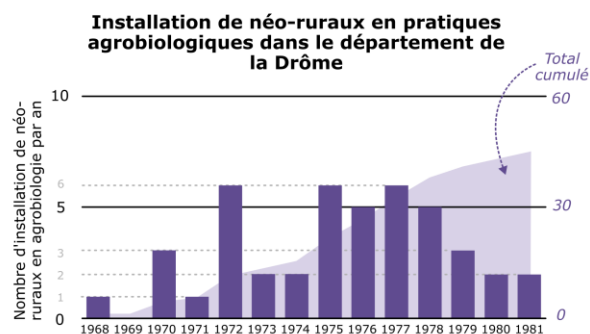
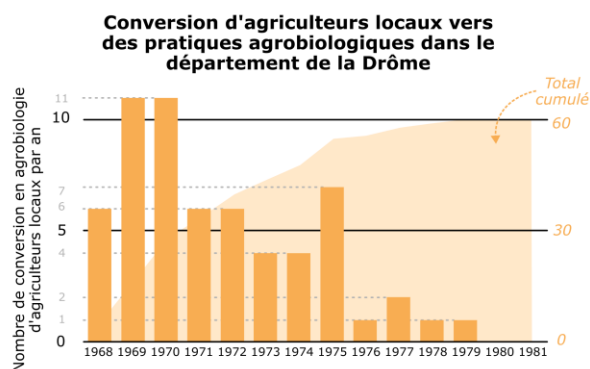
volonté de se différencier par rapport aux espaces de plaine limitrophes avec lesquels ces agriculteurs de montagne ont du mal à être compétitifs. Les agriculteurs bio du Diois se mettent progressivement en relation, plus liés par la proximité géographique que par les pratiques d'agrobiologie.

Dans la basse vallée de la Drôme, la dynamique de l'agriculture biologique est intégrée à celle, plus large, de la plaine de Valence. Les exploitations agricoles des années 1970 sont plutôt tournées vers l'arboriculture, le maraichage et l'élevage, et sont davantage mécanisées que le Diois. La sensibilisation à l'agriculture biologique se fait ici par la diffusion et la promotion de la méthode Lemaire-Boucher, et un réseau d'agriculteurs biologiques se développe progressivement à l'échelle de la plaine valentinoise.

Les conversions en bio des agriculteurs locaux souvent oubliées par rapport aux installations des néo-ruraux

Durant les années 1970, plusieurs néo-ruraux issus de Valence, Paris, des Pays-Bas ou de la Suisse s'installent dans la vallée de la Drôme, en particulier dans le Diois. Ils souhaitent vivre sur ce territoire et beaucoup font le choix d'une activité agricole, typique du mouvement du « retour à la terre » de cette époque. Certains s'installent en élevage (caprin ou ovin lait avec production de fromages vendus sur les marchés), d'autres s'essayaient en systèmes diversifiés. Beaucoup choisissent des modes de production en accord avec leurs convictions personnelles et se tournent donc vers des pratiques agrobiologiques. Ces néo-ruraux seront au cœur du développement de plusieurs filières biologiques sur le territoire, en particulier celle des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

↓ Evolution du nombre d'agriculteurs biologiques (conversion et installation) dans le département de la Drôme entre 1968 et 1981



D'après Polo et Veyron, 1982, cité dans Tual, 2011

Si les installations en agriculture biologique des néo-ruraux dans le Diois sont aujourd'hui connues et médiatisées, les travaux de recherche mettent cependant en évidence que l'agriculture biologique s'est tout autant développée via ces néo-ruraux que par les conversions des agriculteurs locaux. A la fin des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1970, ce sont surtout ces agriculteurs locaux qui changent leurs pratiques vers des modes de production en agrobiologie. Cette dynamique s'inverse au milieu des années 1970 et les installations en bio des néo-ruraux deviennent plus nombreuses que les conversions. Les agriculteurs locaux ont donc également joué un rôle de pionniers dans le développement de l'agriculture biologique dans le département de la Drôme.

Enseignements généraux pour la transition agroécologique

Dans les années 1970, plusieurs agriculteurs de la Drôme se tournent vers des pratiques agricoles répondant de l'agriculture biologique. Néo-ruraux tout autant qu'agriculteurs locaux participent à développer ces nouveaux modes de production dans la vallée de la Drôme, en particulier dans le Diois. Cette dynamique locale drômoise est loin d'être unique en France, mais elle est précoce et constitue le socle de la trajectoire qui modifiera l'ensemble du système agri-alimentaire du territoire. Elle renseigne sur l'origine d'une transition des modes de production :

Les dynamiques nationales ont une influence sur les pratiques agricoles locales : la création de collectifs à grande échelle permet une large diffusion de nouvelles pratiques. Ici, l'entreprise *Lemaire* et l'association *Nature & Progrès* sont des acteurs majeurs dans la mise en lumière d'une alternative au modèle agricole productiviste d'après-guerre.

Une transition agroécologique peut être déclenchée par un partage à grande échelle de savoirs techniques : la mise en place de nouvelles pratiques agricoles nécessite de les avoir essayées, expérimentées, améliorées puis de les avoir fait connaître. Les supports de diffusion et le suivi dans les exploitations des pratiques d'agrobiologie par des technico-commerciaux ont participé aux premiers pas de l'agriculture biologique.

Les changements de pratiques agricoles répondent de facteurs techniques et idéologiques : si l'amélioration des connaissances techniques sur une pratique agricole est une étape clé dans sa diffusion, la représentation que les

agriculteurs se font de cette pratique l'est tout autant. Ici, les modes de production diminuant les effets négatifs sur la santé humaine, animale et environnementale ont attiré les agriculteurs se retrouvant davantage dans ce modèle agricole.

Pour en savoir plus

Savoirs scientifiques

- Leroux B. (2015) L'émergence de l'agriculture biologique en France : 1950-1990, *Pour*, n°227, vol. 3, pp. 59-66.
- Bui, S. (2015) *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*. Thèse, AgroParisTech, 503 p.
- Lebeau R. (1982) L'agriculture de la région Rhône-Alpes vue à travers des travaux récents, *Revue de géographie de Lyon*, n°2, vol. 57, pp. 173-189.

Savoirs locaux

- Tual, J. (2011) *Dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme. Le développement de l'agriculture biologique dans un territoire pionnier : historique et dynamiques actuelles autour de la production de légumes*. Rapport de stage AgroParisTech, 120 p.
- Jolland, M. (2017) Un demi-siècle d'agriculture biologique dans la Drôme, *Etudes drômoises*, n°70, pp. 24-28.
- Mouriquand J. (2021) *Aux premiers temps de l'agriculture biologique : Pierre Gautronneau, vert et rouge*, Tv Val de Drôme, vidéo de 22min, diffusé le 30.12.21. ■



Pigeonnier au milieu des lavandes à Saoû (juin 2023)



LA CREATION D'UNE FILIERE BIOLOGIQUE DE PLANTES AROMATIQUES ET MEDICINALES

LA VOLONTE DES ENTREPRENEURS NEO-RURAUX DANS LE DIOIS

Dans les années 1980, des néoruraux d'origine hollandaise et suisse voient dans les plantes aromatiques et médicinales (PAM) un moyen de rester vivre dans le Diois. Leur culture entrepreneuriale associée aux savoirs des agriculteurs locaux permettra le développement d'une filière PAM biologique qui constitue encore aujourd'hui un atout économique majeur du territoire.

Une dynamique de néo- ruraux entrepreneurs

Faire le choix de vivre dans le Diois

Dans les années 1970, le Diois connaît une migration classique des massifs montagneux méridionaux et accueille plusieurs vagues de nouveaux habitants, attirés par la faible densité du territoire et ses paysages. Si beaucoup de migrants repartent au fil du temps, quelques couples d'origine étrangère (Pays-Bas, Suisse et plus tard Belgique) restent.

Ces néoruraux, de profession intellectuelle supérieure et sans formation agricole, commencent par des activités

d'élevage de chèvre avec vente sur les marchés. Mais face à la difficulté de gagner sa vie, ils cherchent un moyen de se diversifier et de se différencier. C'est ainsi que la plupart se tourneront vers la production et la transformation des plantes aromatiques et médicinales, plutôt que par vocation initiale.

Convergence d'intérêts entre néo-ruraux et agriculteurs locaux

Si le Diois est perçu par les néo-ruraux comme un pays ouvert et accueillant, leur intégration n'est pas allée de soi et a pris du temps. Pendant une dizaine d'années, ils restent plutôt entre eux et forment des collectifs pour s'entraider et se dépanner dans leurs activités agricoles.

Néo-ruraux et agriculteurs locaux se rencontrent lors des réunions organisées au début des années 1980 sur l'avenir de l'agriculture sur le territoire. A cette occasion, les néo-ruraux et agriculteurs locaux en recherche de diversification, décident de monter en 1984 un Comité d'Etudes Techniques Agricoles (CETA plantes à parfum, aromatiques et médicinales du Diois) réunissant une dizaine/quinzaine de personnes. L'enjeu est de maîtriser les connaissances nécessaires à la culture de plantes aromatiques et médicinales, production de niche à l'époque, et de développer la capacité à produire des volumes suffisants

pour satisfaire un marché professionnel. Ils misent sur le contexte climatique du Diois dont les influences continentales et méditerranéennes sont propices à une diversité botanique. Ils expérimentent en particulier la culture de plantes encore rares sur le marché telles que le thym, la mélisse, la marjolaine, la livèche ou les échinacées.

Partage des savoirs techniques et commerciaux

Les agriculteurs locaux ne partent pas de zéro concernant la production et la transformation de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM). Au XX^e la lavande fine sauvage pousse spontanément dans certaines zones du Diois du fait de l'altitude et de l'ouverture du milieu par le pâturage des moutons et les déboisements. La démocratisation du parfum au XIX^e siècle augmente la demande d'huile essentielle de lavande fine en France, ce qui poussera à la création de plantations de lavande dans plusieurs zones de production dont le Diois. Durant ce siècle, les agriculteurs du Diois vont développer des compétences techniques de culture et de distillation.

Les agriculteurs locaux ont donc hérité de ces connaissances transmises de génération en génération. Ce savoir technique est partagé aux néo-ruraux qui ne possèdent pas de formation agricole. En contrepartie, ceux-ci apportent leurs connaissances de commercialisation et l'accès au marché de l'export de par leur réseau personnel resté dans leurs pays d'origine.

Développer le territoire par les plantes aromatiques et médicinales biologiques

Des individus aux entreprises

Le Comité d'Etudes Techniques Agricoles sur les plantes aromatiques offre une



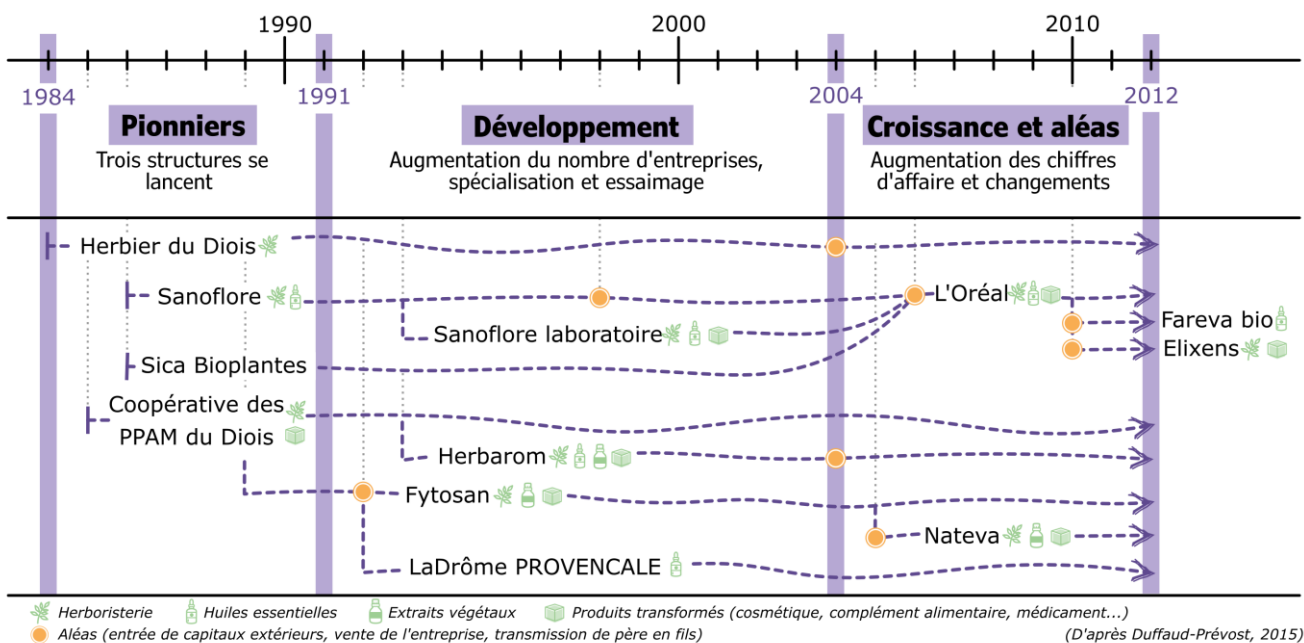
↑ Récolte d'échinacée © Photo : IADRÔME LABORATOIRE®

première organisation collective entre les acteurs autour de la production. La commercialisation n'y est par contre pas abordée. Ce contexte, associé à la culture entrepreneuriale des néo-ruraux, sera le point de départ de plusieurs projets d'entreprises sur le territoire.

Ces créations d'entreprises sont intimement liées au projet de vie des néo-ruraux. Ils y voient un moyen de créer leur propre emploi afin de rester vivre dans le Diois, mais également un engagement vis-à-vis du lieu par la participation à la reprise économique et vitale d'un territoire en désertification.

Cette dynamique de production, transformation et commercialisation résonne également avec les convictions personnelles des néo-ruraux qui prônent des modes de production de qualité. Beaucoup s'installent en agriculture biologique, et certaines entreprises se spécialisent dans une offre de produits biologiques.

Les plantes aromatiques et médicinales produites en agriculture biologique deviennent progressivement une ressource territoriale, c'est-à-dire que les acteurs locaux positionnent cette filière comme une opportunité pour le développement du Diois.



↑ Trajectoire de certaines entreprises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) dans la vallée de la Drôme entre 1984 et 2012

Des pionniers à l'agglomération d'entreprises

Le développement des entreprises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales a suivi trois grandes étapes depuis le Comité d'Etudes Techniques Agricoles. Au milieu des années 1980, un groupement de producteurs se monte (Sica Bioplantes) et trois structures de commercialisation se créent selon différents modèles d'organisation et débouchés :

- une société d'herboristerie : L'Herbier du Diois (à Châtillon-en-Diois)
- une société d'herboristerie et d'huiles essentielles : Sanoflore (à Eygluy-Escoulin)
- une coopérative en herboristerie et produits finis : la Coopérative des plantes à parfum, aromatiques et médicinales du Diois (à Pontaix)

Ces trois entreprises pionnières sont la source de la multitude de structures qui se montent durant les années 1990. Certaines se positionnent sur des créneaux non occupés (extraction végétale pour Herbarom et Fytosan par exemple), d'autres sont issues d'un processus d'essaimage ou de scissions d'entreprises. A partir du milieu des années 2000, la filière des PPAM bio est en

phase de forte croissance. Elle participe à la vitalité économique du territoire en fournissant de nombreux emplois dans les entreprises (environ 220 emplois en 2009 pour 10 entreprises) et en offrant un marché aux agriculteurs produisant ces plantes.

Pourquoi la filière bio se maintient-elle encore sur le territoire ?

C'est dans ce contexte que des acteurs extérieurs au territoire se positionnent localement sur cette filière bio. L'illustration la plus significative sur le territoire est le rachat de Sanoflore par L'Oréal en 2006. Malgré le nombre important de structures et les bouleversements dû aux transmissions, ventes ou entrées de capitaux extérieurs, les entreprises restent toujours localisées sur le territoire. Alors même que ce territoire dispose de deux contraintes fortes : distance importante aux axes de transport et capacité hôtelière d'accueil faible des clients.

Là réside l'originalité : une agglomération d'entreprises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en agriculture biologique, qui restent ancrées dans le territoire dans un temps long malgré les contraintes et les alés.

Après la volonté personnelle des néo-ruraux de vivre dans le Diois, l'ancrage s'explique par la dimension collective. A l'époque des pionniers et du développement, la proximité des entreprises permet le partage de connaissances techniques et la complémentarité des spécialisations de chaque entreprise. Cependant, au fur et à mesure de la croissance des entreprises, les relations de partage diminuent. La concurrence est forte dans cette filière compétitive aux secrets de fabrication bien gardés, et les collaborations fluctuent dans le temps. De plus, la dynamique de la filière dans le Diois a créé une réputation territoriale autour de la qualité de production et de transformation de PPAM bio. Les entreprises s'implantent ou restent ici car elles bénéficient de cette image positive et l'utilisent dans leur communication. C'est pour cela que les grands groupes venus s'implanter n'ont pas délocalisé les entreprises.

Si la dynamique collective et la réputation expliquent l'ancrage des entreprises, cela ne renseigne pas totalement sur ce qui assure leur pérennité. C'est leur fonctionnement à plusieurs échelles, un pied dans le territoire, un pied en dehors, qui participe à leur maintien sur le territoire : des marchés tournés vers l'export et la France, des échanges de connaissances avec la France et l'étranger, un approvisionnement de plantes en local mais également en France et à l'international, et des entreprises implantées sur le territoire et ailleurs.

Une dynamique qui rayonne au-delà du Diois

Si les trois premières entreprises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales se sont installées dans le Diois, les phases de développement et de croissance de cette filière ont vu des entreprises s'implanter progressivement en bas de vallée. Par exemple, l'entreprise



↑ Bâtiments d'Elixens France implantés en bas de vallée (Eurre) © Photo : Elixens France

Herbarom s'implante à Aouste-sur-Sye en 1994 et Elixens France implante son siège industriel et administratif à Eurre en 2019.

Au-delà de la localisation des entreprises, la zone de production des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, s'est également étendue au bas de vallée sous l'impulsion des besoins accrus en quantité afin d'assurer les volumes nécessaires à la transformation. L'extension de la zone de production a été facilitée par la proximité des outils de transformation/récolte et des acteurs de la filière présents dans le Diois. Se développe ainsi une complémentarité entre la haute vallée montagneuse du Diois et la basse vallée de la Drôme. Il s'agit d'une complémentarité d'espèces cultivées (selon des sols et des climats différents) et de modes de production (surfaces plus grandes, irrigables et mécanisables en basse vallée). Si la filière bio reste majoritaire dans la haute vallée, le développement des PPAM en conventionnel en basse-vallée a permis cependant le développement de techniques et d'outils utiles aux producteurs biologiques du Diois.

Plus encore, la dynamique de la filière PPAM sur l'agriculture biologique dans les années 1990 aura des répercussions territoriales fortes dans la structuration de filières biologiques de plusieurs productions telles que les céréales ou le vin. Dans un contexte politique local propice, la filière PPAM démontrera que l'agriculture biologique peut constituer une solution pour le développement territorial.

Enseignements généraux pour la transition agroécologique

La dynamique de plusieurs néo-ruraux arrivés dans les années 1970 a conduit à une agglomération d'entreprises de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en agriculture biologique. Le développement de cette filière biologique et son maintien à long terme sur un territoire rural est dû à des spécificités locales (caractéristique géophysique et climatique permettant la culture d'une diversité de plantes, culture historique de l'accueil) mais témoignent également d'enseignements généraux sur la transition des modes de production :

Des motivations individuelles peuvent être à l'origine d'une trajectoire territoriale : si le contexte local est propice et les volontés personnelles fortes, un petit nombre d'individus peut être à l'origine du développement d'une filière biologique. Ici, les motivations personnelles reposent sur un attachement au territoire et une éthique de production respectueuse de l'environnement.

L'hybridation des savoirs entre agriculteurs permet de dépasser les verrous techniques et financiers : la mutualisation de compétences permet de structurer plusieurs maillons d'une filière. Ici, le partage des compétences entrepreneuriales des néo-ruraux et des compétences techniques des agriculteurs locaux. Par contre, la peur de la dépossession des savoirs peut être un frein à cette hybridation.

Une réputation construite autour de l'agriculture biologique fait perdurer la dynamique biologique : l'image positive d'une filière sur un territoire, construite sur la qualité des modes de production et de transformation, permet de faire durer ces pratiques dans le temps tout en les maintenant localement dans ce territoire.

Pour en savoir plus

Savoirs scientifiques

- Duffaud-Prévost, M.L. (2015) *L'ancrage territorial par une géographie multilocale : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans la vallée de la Drôme*, Thèse de l'Université Paul-Valéry-Montpellier 3, 448 p.
- Landel, P. A. (2013) Quelle compétitivité pour les territoires fragiles ? L'exemple de la construction de la filière des plantes aromatiques et médicinales dans la Vallée de la Drôme. *Revue des régions arides*, vol. 2, n°31, pp. 81-92.
- Duffaud-Prévost, M.L. (2015) *Une rencontre filière-(éco)territoire : le cas des entreprises de la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans Biovallée®*, Colloque « la Biovallée, un territoire-école », 25min36s, diffusé le 6 février 2017.

Savoirs locaux

- Radio Saint-Ferréol et RDWA (2022) *Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) : Comment Elles Sont Devenues une Force en Biovallée*, Emission de radio « Il est une vallée », 59min53s, diffusé le 16 février 2022.
- La Bande Sonore (2021) *Le second souffle de l'humanité, un témoignage de Sjoerd Wartena*, Série « Montagnes cosmopolites » Saison 1, Enregistrement audio, 32min37s, diffusé en avril 2021. ■



Champ de tournesols à Piégros-la-Clastre (juillet 2023)



LA STRUCTURATION DES FILIERES BIOLOGIQUES

L'INITIATIVE DES COOPERATIVES AGRICOLES DU DIOIS

En 1991, quatre coopératives du Diois s'associent pour valoriser leur production agricole difficilement compétitive face à celle des grandes plaines alentours. Pour se démarquer, elles se positionnent sur des productions de qualité et mettent l'agriculture biologique au cœur de leur projet. Leur initiative et leur démarche collective participera au développement et à la structuration des filières biologiques sur le territoire du Diois mais également au-delà.

Une initiative intercoopérative au carrefour des filières

Quand céréales et plantes aromatiques s'entremêlent

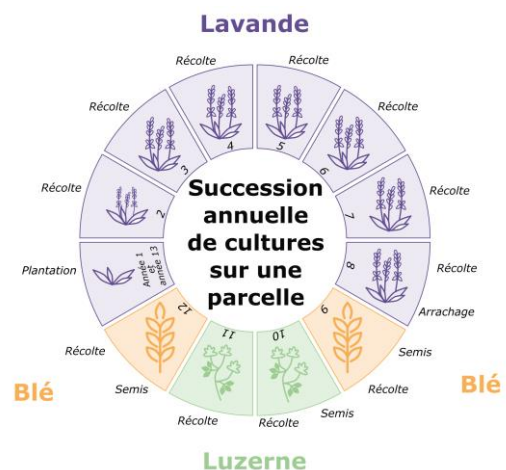
La culture des plantes aromatiques et médicinales en agriculture biologique nécessite une rotation avec des céréales afin de nettoyer les parcelles des plantes indésirées. Mais pour qu'une production acquière le label agriculture biologique, il faut que la totalité des cultures sur la parcelle soient conduites selon ces pratiques. En ce sens, dans les années 1990, la coopérative des plantes aromatiques et médicinales (PAM) du Diois comprend que pour développer les

surfaces de PAM biologiques il faut développer les surfaces en céréales biologiques. Cet intérêt converge avec celui de la coopérative de céréales du Diois (Terres Dioises) qui souhaite se positionner stratégiquement sur des productions de qualité dans un contexte d'émergence de la demande de produits biologiques suite à la création du label en 1985. Par convergence d'intérêts, les deux coopératives se rapprochent.

Se différencier par une agriculture de qualité

Ce binôme entre la coopérative céréalière et celle des PAM est l'impulsion qui permet de mobiliser deux autres coopératives du Diois qui partagent le même intérêt : la coopérative d'approvisionnement qui fournit des intrants agricoles, proche géographiquement et socialement de la coopérative céréalière, et la cave coopérative de Die. Ces quatre coopératives font converger leurs intérêts autour d'un projet de développement de

↓ Blé et lavande se succèdent sur une parcelle agricole



l'agriculture biologique sur leur territoire de collecte. Pour cela elles convainquent l'intercommunalité du Diois de les appuyer dans le montage d'un Programme Intercoopératif de Développement de l'Agriculture Biologique (PIDA Bio). C'est une opportunité dont se saisit l'intercommunalité pour créer une image de marque sur le Diois en promouvant une agriculture de qualité et respectueuse de l'environnement.

Un programme de développement de l'agriculture biologique

Le PIDA Bio démarre en 1991 pour une durée de quatre ans avec pour objectif de développer l'agriculture bio et de promouvoir ces pratiques auprès des exploitants agricoles du Diois. Il porte des actions tant sur l'acquisition de références techniques par des expérimentations, du conseil et de la formation, que sur la construction d'infrastructures nécessaires à la collecte ou à la transformation des produits biologiques au sein des coopératives. En 1995, le programme est complété par deux projets pilotes sur l'agriculture biologique et le compostage jusqu'à la fin des années 1990. Ces années permettront de structurer les filières biologiques viticoles, céréalières et de plantes aromatiques et médicinales sur le territoire tant sur le point technique que social.

Dépasser les verrous techniques

Construire des infrastructures biologiques

Le développement de modèles agricoles alternatifs au sein de filières déjà en place est souvent freiné par des verrous techniques. Par exemple, afin d'éviter les contaminations entre produits bio et non bio, il est nécessaire de penser des espaces de stockage ou de transformation supplémentaires et non reliés à ceux

existants accueillant des produits non bio. L'intégration d'acteurs institutionnels au sein du PIDA Bio permet de dépasser ces freins techniques. En effet, le Conseil Général, enrôlé dans le montage du programme, permet la mobilisation de financements européens dans le PIDA Bio, débloquant ainsi des financements nationaux supplémentaires et auparavant inaccessibles. Cela permet la construction d'un silo bio entièrement dédié aux grandes cultures pour la coopérative céréalière, d'une unité de distillation bio pour la coopérative des PAM, d'une salle de stockage réservée aux intrants utilisés en agriculture biologique pour la coopérative d'approvisionnement, et d'un circuit de traitement spécifique permettant la création d'une cuvée bio au sein de la cave coopérative. Ces actions permettent aux coopératives de structurer techniquement la filière bio dans le Diois.

↓ Silo agricole à Die (novembre 2023)



Poser les bases d'un appui technique

Au-delà des infrastructures matérielles, le PIDA Bio permet également l'acquisition de compétences techniques des acteurs du monde agricole. D'une part, les conseillers des coopératives progressent sur leurs connaissances des techniques de culture biologique et sont donc à même de mieux conseiller les coopérateurs bio ou

ceux qui projettent une conversion. D'autre part, le projet parvient à mobiliser d'autres acteurs du monde agricole. En particulier la Chambre d'Agriculture de la Drôme, en charge du volet technique et expérimental dans le projet, monte en compétence sur les pratiques agricoles bio. Elle permet également la montée en compétence d'agriculteurs, bio comme conventionnels, lors de réunions d'information organisées dans le cadre du PIDA Bio. De même, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Die, en charge du volet formation du programme, participe à la promotion de ce mode de production. C'est l'ensemble de l'écosystème agricole du territoire, de la production à la formation en passant par le conseil qui acquière des connaissances techniques sur l'agriculture biologique.

Dépasser les verrous sociaux

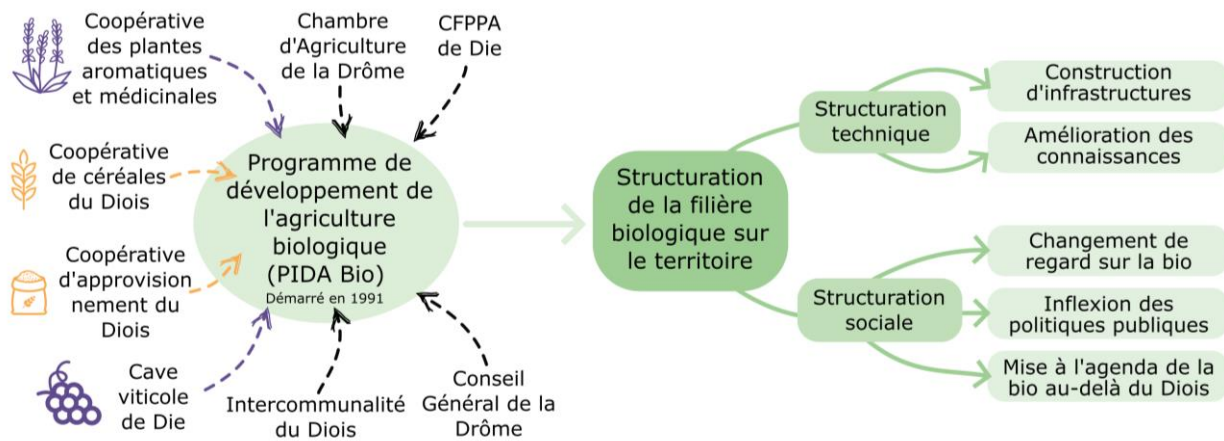
Basculement de l'image de l'agriculture bio chez les agriculteurs

Le programme de développement de l'agriculture biologique initié par les quatre coopératives du Diois participe à changer le regard que les agriculteurs du territoire portent sur l'agriculture biologique. La reconnaissance de l'agriculture bio à l'échelle européenne et nationale par les soutiens financiers fait de ce mode de production une voie d'avenir auparavant vu seulement comme une pratique de marginaux. Certains leaders agricoles du Diois entament leur conversion et entraînent par ricochet d'autres agriculteurs conventionnels du territoire. Cette dynamique permet d'atteindre fin des années 1990 le nombre d'agriculteurs bio suffisant pour le fonctionnement des filières bio dans les coopératives du territoire.

Cette période des années 1990 est aussi un moment de construction d'un relationnel de qualité entre agriculteurs conventionnels et biologiques. La construction du PIDA Bio permet la convergence des visions des agriculteurs bio et conventionnels qui concilient ensemble autour de l'agriculture biologique, les objectifs des uns et des autres. La poursuite du projet pilote sur le compostage, par une dynamique collective mixte autour de l'achat de matériel en commun, permet également de développer les relations entre agriculteurs aux modes de production différents. Au final, les agriculteurs bio sont bien intégrés dans le territoire et en particulier dans les instances décisionnaires des coopératives. Leur présence dans les conseils d'administration montre qu'ils sont à la fois représentatifs de l'agriculture locale et jugés représentatifs. Ils prennent part aux décisions et aux orientations stratégiques des coopératives et participent ainsi à structurer la filière bio sur le territoire.

Inflexion des politiques publiques locales en faveur de l'agriculture biologique

La proposition de développement agricole portée par les coopératives et pensée à l'échelle du territoire, fait écho dans les années 1990 aux réflexions de l'intercommunalité du Diois qui cherche à maintenir la population et favoriser la création d'activité. A cette époque, 31% de la population active travaille dans le secteur agricole (contre 5% en moyenne au niveau national), l'agriculture biologique ouvre donc pour l'intercommunalité, de nouvelles perspectives de développement pour le Diois. C'est la première fois qu'une animation agricole à l'échelle du territoire se déroule sur un temps aussi long, de l'ordre de la décennie des années 1990.



↑ Une démarche multiacteurs à l'initiative des coopératives du Diois au cœur de la structuration de la filière biologique

Par cette collaboration entre les coopératives agricoles et l'intercommunalité du Diois, des moyens financiers et humains sont alloués au développement territorial par l'agriculture biologique. A la fin des programmes financés dans les années 2000, le poste d'animateur du PIDA Bio est internalisé au sein de l'intercommunalité, symbolisant ainsi une forme d'institutionnalisation de la politique de développement agricole construite à l'initiative des coopératives. La dynamique collective des coopératives agricoles influence ainsi les positions stratégiques de la collectivité locale qui place l'agriculture biologique au cœur de son projet de territoire.

Mise à l'agenda de l'agriculture biologique au-delà du Diois

Au milieu des années 1990 dans la basse vallée de la Drôme, la production biologique ne passe pas par les coopératives. Par exemple, les producteurs bio stockent eux-mêmes leurs céréales et les vendent directement à leurs clients. Les agriculteurs biologiques sont plutôt isolés du reste des agriculteurs. Mais en 1998 la Coopérative Drômoise de Céréales dont le territoire de collecte couvre entre autres le bas de la vallée, change de stratégie et s'intéresse à la production biologique. Elle sollicite la coopérative Terres Dioises pour ses compétences techniques et sa connaissance du marché des céréales bio.

La structuration de la filière bio dans le Diois conduit ainsi la plus grosse coopérative du département à s'impliquer dans une dynamique de développement de l'agriculture biologique. Le dynamisme de la filière bio dans le Diois, entraîne la création d'activité de transformation dans le bas de vallée à proximité des axes de transport. La dynamique des coopératives agricoles du Diois permet la mise à l'agenda de l'agriculture biologique dans le reste du territoire de la vallée de la Drôme.

Au-delà de la vallée de la Drôme, les coopératives dioises exercent une influence sur la structuration de l'agriculture bio à l'échelle départementale et régionale. A la suite du PIDA Bio, plusieurs coopératives céréalières de la vallée et au-delà montent une union de commercialisation structurant ainsi la filière des céréales bio à une échelle plus importante. Cette nouvelle collaboration intercoopérative s'inscrit dans la poursuite de la montée en compétence de la Chambre d'Agriculture sur les techniques de production biologique (recrutement d'un technicien bio en 1995, d'un conseiller grandes cultures bio en 2001), lui permettant d'être reconnue nationalement sur ce volet bio. La collaboration entre les coopératives agricoles du Diois n'est pas la seule dynamique sur l'agriculture biologique dans cette région à cette époque, mais elle participe à structurer les filières biologiques directement et indirectement.

Enseignements généraux pour la transition agroécologique

L'initiative et la démarche collective de quatre coopératives agricoles du Diois (de plantes aromatiques et médicinales, de céréales, d'approvisionnement et viticole) s'associant pour développer l'agriculture biologique dans les années 1990 et structurant ainsi les filières biologiques sur leur territoire, est une étape importante dans la transition agroécologique dans la vallée de la Drôme. Si certaines spécificités locales sont propres à ce territoire (caractéristique géophysique de pente et sol pauvre conduisant à une agriculture peu compétitive ; culture historique de la coopération), ces dynamiques révèlent cependant des enseignements généraux pour dépasser les verrous techniques et sociaux de la transition des modes de production :

Une structuration territoriale d'une filière biologique peut conduire à une structuration plus globale : la structuration de filières biologiques à l'échelle d'un territoire peut être le moteur d'une structuration de ces filières à l'échelle départementale et régionale.

L'implication d'une partie assez large des acteurs du système agri-alimentaire favorise la structuration de filières biologiques : la mise en relation multi-acteur, ici entre les acteurs de la production agricole, de l'approvisionnement, de la transformation, de la distribution, du conseil et des politiques publiques, permet de poser des bases solides pour la structuration de filières biologiques de long terme.

La mise en réseau des agriculteurs biologiques et conventionnels facilite la structuration de filières biologiques au sein du système agricole dominant :

construire un relationnel de qualité permet l'interconnaissance, le transfert de connaissances, le partage de valeur et la convergence d'intérêts. L'effet est d'autant plus fort si les instances de gouvernance offrent une place décisionnaire aux agriculteurs biologiques.

Pour en savoir plus

Savoirs scientifiques

- Bui, S. (2015) *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*. Thèse, AgroParisTech, 503 p.
- Lamine, C. (2012). « Changer de système » : une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux. *Terrains & travaux*, n°20, p. 139-156.
- Barbot, G., Landel, P. & Reydet, S. (2020). Évolution de deux coopératives agricoles drômoises : entre tensions et ancrage territorial. *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, n°40, vol. 9, p. 97-113.

Savoirs locaux

- Vidéos Val de Drôme (2020) *Quand les paysans se sont serré les coudes*, vidéo de 33min, diffusé le 26.11.2020
- Tual, J. (2011) *Dynamiques territoriales de transition vers l'agriculture biologique dans la vallée de la Drôme. Le développement de l'agriculture biologique dans un territoire pionnier : historique et dynamiques actuelles autour de la production de légumes*. Rapport de stage AgroParisTech, 120 p. ■



Un troupeau de bovins dans les prairies du plateau d'Ambel (septembre 2023)



L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE COMME RESSOURCE INTER- TERRITORIALE

LE POSITIONNEMENT PROGRESSIF DES INTERCOMMUNALITES

Deux intercommunalités de la vallée de la Drôme ont suivi des trajectoires différentes concernant l'agriculture biologique. Si l'intercommunalité du Diois offre un soutien précoce dès les années 1990, celle du Val de Drôme initie un projet inter-territorial à l'échelle de la vallée dans les années 2000. Leurs trajectoires respectives convergent à cette époque autour du projet Biovallée.

Les intercommunalités, de nouveaux acteurs locaux alignés à la modernisation agricole (1970-1990)

Développer l'agriculture pour revitaliser le Diois

Au début du XX^e siècle, le Diois subit un exode rural très important et la situation est localement jugée critique dans les années 1960. Le Diois n'est pas le seul territoire français à subir cette dynamique, et en 1967 l'Etat français propose une politique de Rénovation Rurale afin de lutter contre l'abandon des espaces ruraux en invitant les maires à se fédérer à l'échelle intercommunale.

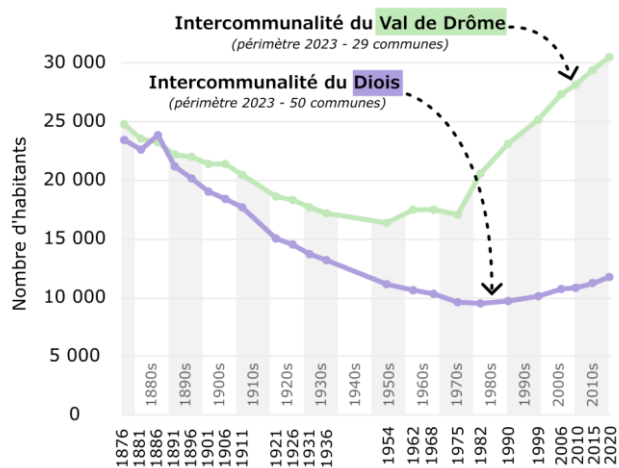
L'enjeu pour l'Etat est de déployer localement les politiques nationales d'aménagement et de développement.

Les élus du Diois y voient une opportunité pour renverser la tendance de dépeuplement. Ils créent en 1970 le Comité de Développement et de Défense du Diois. Ce comité, dresse un état des lieux et identifie des pistes d'action en concertation avec les acteurs locaux, publié sous le nom de « Livre Blanc du Diois » en 1971. Selon ce constat, la revitalisation du territoire passe en priorité par le développement de l'agriculture, celle-ci étant l'activité économique principale (en moyenne un actif sur deux dans le territoire).

L'agriculture, moins prioritaire lors de la création du Syndicat d'Aménagement du Diois

La volonté mobilisatrice du Livre Blanc portera ses fruits en 1974 par la création du Syndicat d'Aménagement du Diois à l'époque où les intercommunalités étaient rares en France. Cependant, le Syndicat a à cette époque une position de gestionnaire de procédures plutôt que d'animateur du territoire.

Contrairement au Livre Blanc, le programme de 1974 n'est pas rédigé par les responsables locaux mais par la Direction Départementale de l'Agriculture et piloté par le préfet. La place donnée à l'agriculture y est moins importante car les objectifs sont alignés sur la politique



Evolution démographique de deux intercommunalités de la vallée de la Drôme ↑

nationale de modernisation agricole. Celle-ci soutient la spécialisation de l'activité agricole sur les productions les plus rémunératrices, or l'agriculture du Diois regroupe des exploitations de petites tailles très diversifiées et peu compétitives (élevage ou viticulture avec production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) et grandes cultures).

Jusqu'aux années 1990, les politiques territorialisées du Diois sur l'agriculture restent ainsi une déclinaison de la politique de modernisation enclenchée en France dans les années 1960.

Le Syndicat d'Aménagement du Val de Drôme ne priorise pas non plus sur l'agriculture

Dans les années 1970, le contexte démographique, agricole et politique est tout autre dans la basse vallée de la Drôme. Celle-ci est le lieu d'un repeuplement déjà engagé et plusieurs activités émergent comme la construction mécanique et l'agro-alimentaire.

La motivation des élus du bas de vallée à se saisir de la politique de Rénovation Rurale repose sur une ambition politique. L'enjeu est de créer un instrument de pouvoir pour les élus locaux afin de gagner en autonomie par rapport à l'influence des villes plus importantes. Les élus se réunissent pour construire la dynamique intercommunale. Ils choisiront le terme « Val de Drôme » pour le territoire qu'ils

représentent et le Syndicat d'aménagement du Val de Drôme est créé en 1979.

Si certains élus à l'initiative de la création de l'intercommunalité s'investissent en tant qu'agriculteurs pour créer un contre-poids par rapport à la Chambre d'Agriculture dont ils ne partagent pas la politique d'industrialisation, le volet agricole du programme de 1979 ne place pas l'agriculture comme une priorité au contraire du tourisme et de l'industrie.

Développer l'irrigation pour poursuivre la modernisation agricole en Val de Drôme

Cette place secondaire laissée à l'agriculture ne signifie pas que cette activité n'est pas importante sur le territoire. Au contraire, celle-ci a entamé une modernisation plus précoce que dans le Diois et une spécialisation de certaines productions dès les années 1950 (arboriculture, ail de consommation, semences). Les filières agricoles étant déjà organisées dans les années 1970, le potentiel de développement est plus limité.

L'intercommunalité du Val de Drôme, décline, elle aussi, la politique de modernisation agricole française. Elle se traduit dans ce territoire par le développement de l'accès à l'irrigation afin d'améliorer la productivité.

Un soutien précoce à l'agriculture biologique dans le Diois (1990-2000)

Mise en lumière des ressources agricoles

A la fin des années 1980 le Diois stabilise sa population, mais est toujours vu comme un territoire en péril. Le tourisme, qui devait inverser la tendance, peine à décoller. En même temps, les dynamiques de repeuplement par des

néo-ruraux dans les années 1970 et la structuration de certaines filières agricoles sur le territoire entraînent une prise de conscience des ressources locales, en particulier agricoles.

Le Syndicat d'Aménagement du Diois change donc sa posture vis-à-vis de l'agriculture et lui redonne une place plus importante dans les programmes de développement local.

Plus encore, l'agriculture biologique apparaît pour la première fois dans les politiques agricoles territorialisées du Diois lors d'un programme européen de développement des zones rurales (1989-1993). L'agriculture biologique y est présentée comme une diversification de l'agriculture, au même titre que les PPAM.

Convergence d'intérêts entre l'intercommunalité et les coopératives agricoles bio

Dans les années 1990, la filière PPAM bio s'est fortement développée dans le Diois et constitue le seul secteur créateur d'emploi. Son dynamisme économique démontre que l'agriculture biologique est une voie pour développer le territoire. Ainsi lorsque les coopératives agricoles du Diois se réunissent pour monter un programme de développement de l'agriculture biologique (PIDA Bio), elles enrôlent sans difficulté l'intercommunalité qui y voit l'occasion de développer le territoire en lui donnant une image de marque autour d'une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement.

Les coopératives pensent le programme dans une logique de développement local plutôt que dans une approche par filière. Les processus de concertation à l'origine de l'intercommunalité sont peut-être à l'origine de ce positionnement territorial des coopératives.

Cette collaboration entre les coopératives agricoles et l'intercommunalité du Diois

permet la réalisation, pour la première fois, d'une animation agricole à l'échelle du territoire et sur un temps long. Cela structure le développement de l'agriculture biologique sur le territoire et oriente la politique agricole du Diois sur l'agriculture bio.

L'intercommunalité du Diois place l'agriculture biologique au cœur de son projet

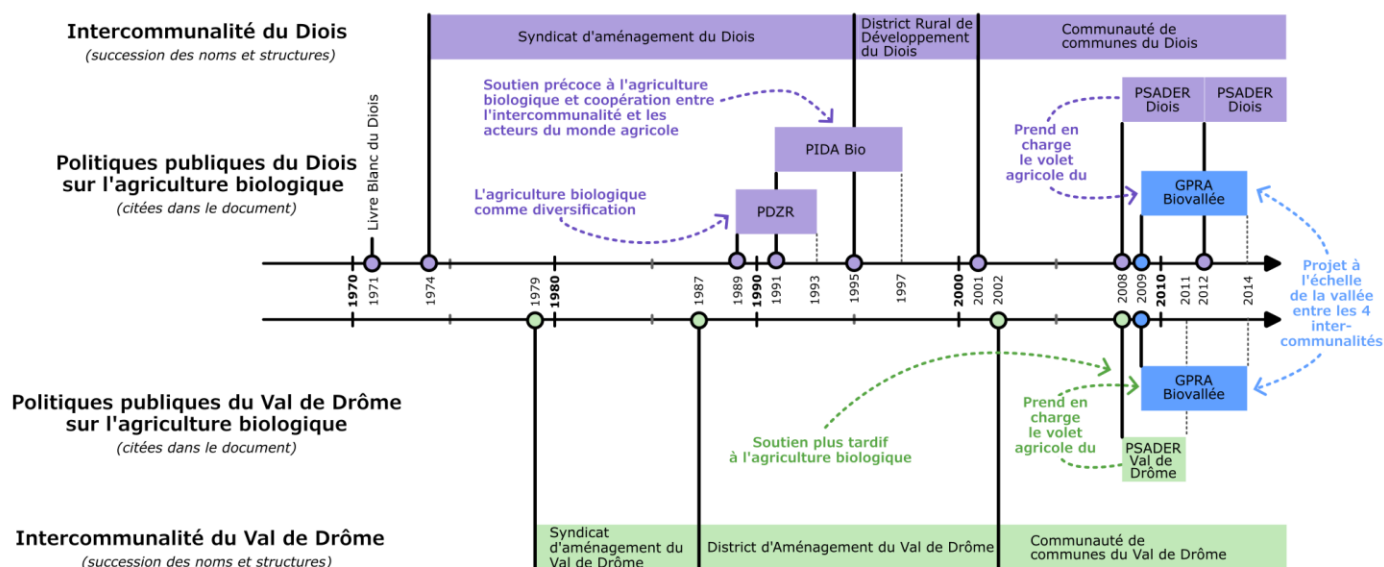
Au-delà de l'orientation de la politique agricole, cette collaboration entre l'intercommunalité et les coopératives agricoles a également influencé la gouvernance et les acteurs impliqués dans cette politique. Les coopératives agricoles sont intégrées à la commission agricole de l'intercommunalité dès le début des années 1990, alors que celle-ci regroupait seulement les élus municipaux agricoles et les représentants de la profession (Chambre d'agriculture et syndicats).

A la fin du PIDA Bio au début des années 2000, et à la demande des coopératives, l'intercommunalité internalise le poste d'animateur du programme et elle prend ainsi le rôle d'animateur de l'activité agricole sur le territoire. Par l'initiative des coopératives agricoles, l'intercommunalité du Diois acquiert ainsi des moyens humains pour mettre en œuvre un projet de territoire dans lequel elle donne une place stratégique à l'agriculture biologique, non seulement au niveau agricole, mais plus largement dans une perspective de développement local.

Penser l'agriculture biologique à l'échelle de la vallée (2000-2015)

L'intercommunalité du Val de Drôme se tourne vers l'agriculture biologique

Dans les années 2000, l'intercommunalité du Val de Drôme observe la réussite de la filière PPAM bio en cœur de vallée et le



D'après Bui 2015

PDZR : Programme européen de Développement des Zones Rurales
PSADER : Projet stratégique Agricole et de Développement Rural
PIDA : Programme Intégré de Développement Agricole
GPR : Grand projet Rhône-Alpes

Repères chronologiques des politiques publiques sur l'agriculture bio des deux intercommunalités ↑

rayonnement que retire le Diois du développement de l'agriculture biologique. Elle se rend compte que ce mode de production n'est pas qu'un moyen de revitaliser les zones de montagne, mais qu'elle peut être un atout sur son territoire pour lequel elle recherche encore une identité forte. Plutôt que de penser son projet agricole sur son seul périmètre, elle s'ouvre stratégiquement à celui du Diois.

Un projet commun bio et inter-intercommunal sur la vallée

En référence aux premières coopérations entre les deux intercommunalités (gestion de l'eau dans les années 1990), l'intercommunalité du Val de Drôme propose à celle du Diois de travailler sur un projet de territoire à l'échelle de la vallée avec l'agriculture biologique comme fil rouge.

L'intercommunalité du Diois se joint à la démarche du fait de la complémentarité des activités agricoles entre le haut et le bas de vallée, de sa motivation à étendre son rayonnement en participant à un projet ambitieux, mais aussi suite à l'injonction du Conseil régional qui pousse à cette époque les intercommunalités à construire un projet conjoint, le Diois étant jugé comme un territoire trop peu dense pour former une entité seule.

Trouver les moyens des ambitions agricoles et de développement durable

L'intercommunalité du Val de Drôme, du Diois mais aussi celles du cœur de vallée (du Pays de Saillans et celle du Crestois) se lancent ainsi dans un projet qu'ils nomment « Biovallée ». En 2009, grâce au dispositif « Grand Projet Rhône-Alpes (GPR) » de la Région, le développement de l'agriculture biologique à l'échelle de la vallée prend une plus grande dimension.

Il s'agit dorénavant de faire de la vallée de la Drôme, un territoire pilote en matière de développement durable. Les objectifs sont très ambitieux et visent par exemple d'atteindre 50% de surfaces et d'agriculteurs bio en 2015. Pour cela, l'accent est mis sur la structuration de filières industrielles bio pour garder la valeur ajoutée sur le territoire et l'amélioration des techniques bio en expérimentant et créant des liens avec le monde de la recherche.

Le GPR Biovallée (2009-2014) permet par effet levier de drainer le territoire avec des financements conséquents et positionne ainsi les intercommunalités comme des acteurs majeurs du systèmes agri-alimentaire territorial, capables de définir une politique agricole ambitieuse et de

trouver les moyens pour les mettre en œuvre.

Le manque de concertation avec les acteurs agricoles ne permet pas l'appropriation du projet

Cependant, le GPRA Biovallée n'a pas permis ni de progresser vers un projet territorial commun sur le volet agricole ni d'impulser une dynamique institutionnelle pérenne à l'échelle de la vallée.

Si le GPRA Biovallée affiche une logique ascendante via la volonté de soutien des initiatives émanant des acteurs du territoire, la démarche s'est révélée plutôt descendante. Les acteurs économiques agricoles et ceux du développement agricole n'ont pas été impliqués en amont sur les orientations du projet. De même, lors de l'élaboration du projet Biovallée avant le GPRA dans les années 2000, l'intercommunalité du Val de Drôme, chef de file du diagnostic, a plutôt travaillé en s'appuyant sur la base d'études réalisées par des consultants extérieurs plutôt que sur des processus de concertation.

Au cours du GPRA, des processus de concertation sont mis en place. Cependant, les acteurs locaux ne sont pas présents dans le processus de validation politique. La gouvernance du projet est donc partagée uniquement entre les élus des intercommunalités.

La gouvernance partagée ne garantit pas la transversalité institutionnelle

De plus, le volet agricole du GPRA s'articule avec les « Programmes stratégiques agricoles et de développement rural (PSADER) » qui prennent en charge la majorité des actions agricoles du projet. Or il existe deux PSADER sur le territoire, un porté par l'intercommunalité du Diois, l'autre par l'intercommunalité du Val de Drôme

avec celles du cœur de Drôme. La prise en charge du volet agricole par deux outils différents et non pas à l'échelle de la vallée n'a pas favorisé la construction d'un projet commun.

Si les élus des intercommunalités se retrouvent à coopérer dans la gouvernance du projet, cela n'a pas pour autant suffi pour progresser vers un projet territorial commun. Pour preuve, en 2012, l'intercommunalité du Diois annonce ne pas souhaiter poursuivre sa collaboration avec les autres intercommunalités une fois le GPRA Biovallée terminé. Cette décision est liée au changement de majorité au sein de l'intercommunalité suite aux élections municipales de 2008, alors que le projet Biovallée est déjà dans les tuyaux. La nouvelle équipe considère au contraire de l'ancienne, que sur le volet agricole, l'intercommunalité doit être en appui aux structures agricoles qui elles définissent et mettent en œuvre la politique agricole. L'intercommunalité du Val de Drôme considère quant à elle devoir jouer un rôle plus actif dans l'orientation agricole.

Ainsi, entre la fin des années 2000 et le milieu des années 2010, l'intercommunalité du Diois replis sa voilure sur sa politique agricole intercommunale et diminue les moyens humains et financiers de son service agricole (diminuant indirectement l'habitude de coopération à l'échelle de la vallée), tandis que l'intercommunalité du Val de Drôme continue de s'affirmer progressivement comme un acteur majeur du développement agricole.

Cette divergence de représentation du rôle d'une intercommunalité vis-à-vis de l'activité agricole sur son territoire et cette différence de moyens alloués au service agricole rend difficile la définition d'un projet commun à l'échelle de la vallée sur le long terme.

Enseignements généraux pour la transition agroécologique

A la fin du XX^e siècle, les intercommunalités de la vallée de la Drôme s'engagent sur des trajectoires différentes vis-à-vis de l'agriculture biologique. Le Diois offre un soutien précoce mais limitera son action sur cette thématique au début du XIX^e. Le Val de Drôme initie une dynamique nouvelle à l'échelle de l'ensemble de la vallée de la Drôme autour de l'agriculture bio, et continuera de se positionner comme un acteur majeur du développement agricole. Si certaines spécificités locales sont propres à la vallée de la Drôme (intercommunalité constituée de manière précoce, démographie), ces trajectoires éclairent cependant sur des facteurs généraux concernant le positionnement des pouvoirs publics sur les changements des modes de production à l'échelle territoriale :

Les dynamiques locales sont sous influence des dynamiques globales : ici les politiques françaises de décentralisation, la politique nationale de repeuplement des espaces ruraux ou encore la politique régionale Grand Projet, ont constitué des opportunités dont les élus locaux se sont saisis y compris pour agir sur l'agriculture.

Les pouvoirs publics peuvent être des accélérateurs de la transition : la transition n'est pas que le résultat des initiatives privées, elle se construit dans une hybridation des trajectoires, y compris celles des collectivités. Elles peuvent jouer un rôle facilitateur pour les transitions agroécologiques sur leur territoire mais également à l'échelle inter-territoriale. Il en résulte cependant que leur motivation à se positionner est inféodée à l'orientation politique et à leur vision de leur rôle, toutes deux fluctuantes selon les mandats.

L'approche systémique de l'agriculture biologique favorise son développement : quand l'agriculture biologique entre en résonance avec d'autres enjeux (ici la revitalisation d'un territoire de montagne, la construction d'une image de marque du territoire, penser un projet de développement durable), elle a plus de chance d'être soutenue.

Pour en savoir plus

Savoirs scientifiques

- Bui, S. (2015) *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*. Thèse, AgroParisTech, 503 p.
- De Lattre, P. (2018) Biovallée : coordination de l'action publique locale pour un territoire durable exemplaire. Dans *Actes de la Journée des innovations pour une alimentation durable - Jipad 2018*, pp. 159-165.
- Fialon C. et Girard S. (2019) *Stratégies des intercommunalités en matière de développement et transition agricole sur le territoire*, Projet SagaCité – Plan des trajectoires – Les dynamiques territoriales, vidéo de 3:42.
- Girard S., Landel P-A. (2023) Du développement durable à la transition écologique : gouverner le changement territorial. Le cas des intercommunalités de la vallée de la Drôme, *Géographie, économie, société*, vol. 25, pp. 293-322

Savoirs locaux

- Viron P., (2016) Du paysage au pays sage, Association PIMS, diffusé le 13 octobre 2016. ■



Troupeau de brebis Lacaune dans sa bergerie à la Roche-sur-Grane (avril 2023)



DE NOUVELLES RELATIONS ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

LE RÔLE TERRITORIAL D'UNE ÉPICERIE LOCALE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIO ET DES CIRCUITS COURTS

D'un groupement de consommateurs à une société porteuse d'un projet de société pour l'agriculture bio et les circuits courts, l'épicerie « La Carline » offre à voir la construction du rôle territorial qu'un acteur de la société civile peut jouer dans la transition agroécologique.

Un regroupement de consommateurs dans le Diois

Rendre les produits bio accessibles à tous

En 1989, suite à une transition alimentaire personnelle (diminution de la consommation de viande, changement de régime alimentaire suite à des problèmes de santé), une dizaine de personnes créent un groupement d'achat dans le Diois pour s'approvisionner en produits biologiques indisponibles localement (de type épicerie sèche).

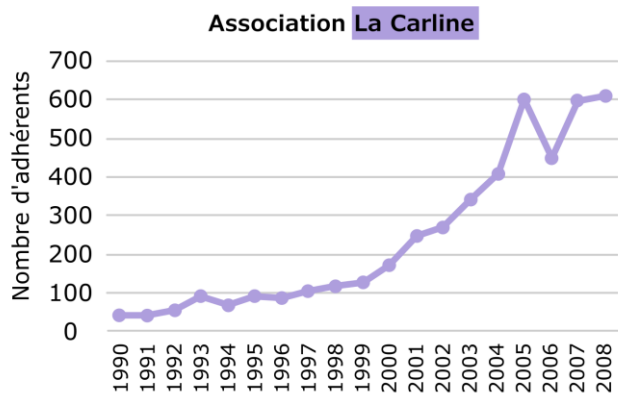
Cette initiative personnelle va vite avoir du succès et attirer de nouveaux

consommateurs. Sur cette base, les personnes impliquées décident de monter une association en 1990, qu'ils nomment « La Carline ». L'enjeu est de promouvoir la consommation de produits biologiques. L'association reflète la diversité des motivations de ses fondateurs et s'articule autour de plusieurs objectifs : permettre à ses adhérents de consommer des produits bio sans se ruiner, promouvoir une alimentation saine et plus largement promouvoir un mode de vie respectueux de l'environnement.

Ses actions se rattachent donc dans un premier temps à des problématiques personnelles et à des enjeux environnementaux sans toutefois se référer ni à des enjeux agricoles ni à des enjeux territoriaux. En témoigne l'achat de produits auprès de producteurs locaux dès 1991 mais seulement dans l'optique de mieux connaître l'origine du produit, jugée comme gage de sa qualité environnementale et sanitaire.

Promouvoir les produits issus de l'agriculture paysanne

Parmi les membres fondateurs de la Carline, certains sont agriculteurs et s'impliquent fortement dans les activités de l'association (permanences, réceptions des livraisons). Ce n'est pas pour autant qu'ils livrent leurs produits à la Carline. Ils sont présents en tant que consommateurs comme les autres, cherchant eux aussi à s'approvisionner en produits bio.



↑ **Forte augmentation du nombre d'adhérents à l'association La Carline entre 1990 et 2008**

Cette part d'agriculteurs actifs au sein d'une association de consommateurs est originale. Elle permet de partager aux autres consommateurs des connaissances sur le monde agricole et ses enjeux.

La Carline constitue ainsi un réel espace de dialogue entre consommateurs et producteurs. Par ce processus, ses objectifs évoluent. L'accent n'est plus seulement mis sur le consommateur, sa santé et celle de l'environnement, mais également sur le soutien aux agriculteurs du milieu rural, introduisant ainsi la dimension sociale du choix d'une alimentation bio. Dès 1991, la Carline affiche ainsi son ambition de participer au maintien de l'agriculture paysanne et de promouvoir les produits issus de l'agriculture biologique des producteurs locaux et régionaux.

Cependant, traduire ces valeurs en action n'est pas si simple. Les discussions sont nombreuses en interne sur la définition du local (les produits provenant tout autant du Diois, de la basse vallée, que du reste du département et de la région) et sur le prix défini pour réunir accessibilité pour le consommateur et juste rémunération du producteur (une marge à 10% a été maintenue pendant plusieurs années). Si le catalogue de la Carline s'enrichit de références venant des adhérents du Diois (miel, vin, fromage), l'association se fournit à cette époque en très forte majorité via des grossistes et non en circuit court. Durant ces premières

années, la Carline n'a que peu d'impact sur l'ensemble du système agro-alimentaire territorial, mais elle pose inconsciemment les jalons de son rôle futur.

La prise de conscience du rôle territorial

Porter la parole des consommateurs bio

En 1992, la Carline est invitée par Agribiodrôme (acteur de la coordination du développement de l'agriculture biologique dans le département de la Drôme) à siéger à une commission d'attribution du label bio en tant que représentante des consommateurs bio. La Carline se rend compte que les consommateurs peuvent avoir un rôle à jouer dans la gouvernance des filières bio, et plus encore qu'elle peut elle-même porter leur parole. Ceci d'autant plus qu'elle constitue le seul acteur de ce type dans tout le département à cette époque.

Elle se désigne « association de consommateurs » pour la première fois en 1992. Se voyant légitimée dans ce rôle, elle le revendique et propose de nouvelles actions en ce sens. Elle tente de sensibiliser les élus sur les OGM mais reste sans réponse. Puis elle lance un travail de facilitation pour développer l'alimentation bio dans les établissements scolaires en portant la parole des parents d'élèves. Cette question réussit à être mise à l'agenda en 2002 grâce au positionnement conjoint avec Agribiodrôme (avec qui elle renoue, les relations s'étant affaiblies depuis le début des années 1990) qui y voit un levier pour relancer les conversions bio après l'essoufflement de la dynamique du Programme Bio des années 1990. C'est par cette alliance avec Agribiodrôme qui lui ouvre des portes sur le territoire, que la Carline devient pour la première fois un interlocuteur des responsables locaux.

Aller à la rencontre du territoire

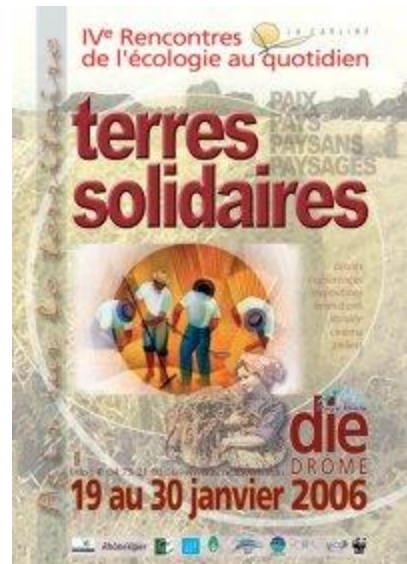
En 2002, la Carline se lance dans une activité qu'elle nomme « militante » autour d'actions de sensibilisation dans le domaine de l'écologie. En ce sens, elle porte à partir de cette année là, une manifestation locale autour de l'écologie dans les gestes du quotidien à destination du grand public : « Les Rencontres de l'écologie ». La Carline se retrouve en portage administratif et financier de l'évènement. Ce projet est coorganisé avec l'Espace Social et Culturel de Die et du Diois (ESCDD) et co-piloté avec Agribiodrôme et le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Vercors.

Les Rencontres de l'écologie vont rencontrer un très fort succès : à sa quatrième édition, l'évènement s'appuie sur un budget dix fois plus élevé (30000€) et accueille 12000 visiteurs (impactant pour un territoire ne comptant que 11000 habitants). C'est ainsi qu'en 2006, une nouvelle association est créée spécifiquement pour porter la manifestation. Cependant, les portages des Rencontres de l'écologie auront une influence majeure sur la Carline tant sur ses valeurs et décisions internes que sur ses relations aux acteurs du territoire. La volonté de favoriser les circuits courts au sein de l'épicerie émerge ainsi en 2006 (proposition d'augmenter la marge pour les produits plus éloignés par exemple).

S'allier aux acteurs institutionnels

Plus encore, les Rencontres de l'écologie permettent à la Carline de rentrer en réelle interaction avec les pouvoirs publics. Cela tient à deux facteurs. Le premier est celui de l'impact territorial positif de l'évènement, qui mobilise une grande diversité d'acteurs (collectivité, association environnementale, entreprise établissement scolaire) et qui répond aux

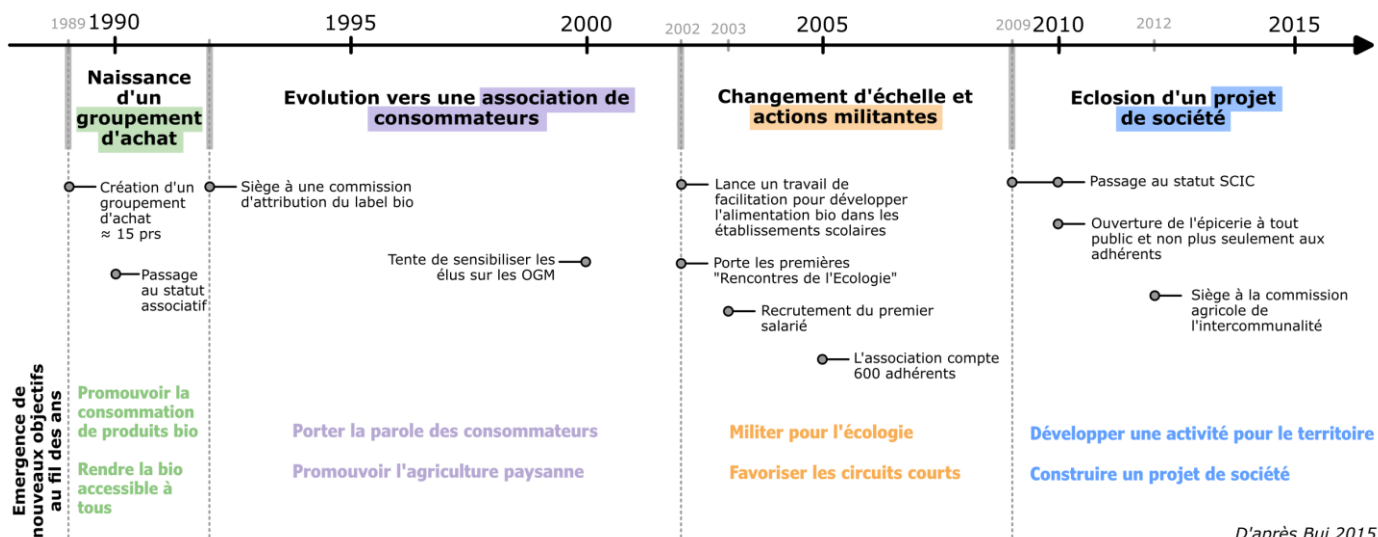
Affiche de la cinquième édition de l'évènement « Rencontres de l'écologie au quotidien » coorganisé par La Carline →



enjeux de développement définis par l'intercommunalité du Diois. Le deuxième facteur est le rôle joué par l'ESCDD pour attirer l'attention et l'intérêt des élus locaux sur la Carline.

L'évènement permet ainsi à la Carline d'acquérir une certaine reconnaissance de la part des pouvoirs publics. Ceux-ci vont progressivement concevoir des attentes fortes vis-à-vis de la Carline en s'engageant solidement auprès d'elle : soutien politique, soutien financier, subvention via le programme LEADER reconnaissant ainsi que l'action de la Carline participe au projet de territoire.

Mais ce rapprochement avec les acteurs institutionnels ne fait pas l'unanimité à la Carline et ce sujet sera, avec d'autres, au cœur de la première crise interne de la structure au début des années 2000. L'association voit sa posture glisser doucement vers un positionnement territorial, sans que ce changement ne soit réellement discuté entre les adhérents. Or l'autonomie de pensée est une valeur forte à la Carline, et elle se traduit pour certains par une méfiance à l'égard des acteurs institutionnels. Le conflit, qui se construit également autour de la diminution de l'énergie de bénévolat et du débat sur le recrutement d'un salarié, se traduira par le départ de plusieurs membres du conseil d'administration.



↑ Etapes historique de la Carline et évolution de ses objectifs

Ainsi, à travers les interactions avec les autres acteurs du territoire (Agribiodrôme, intercommunalité du Diois, ESCDD) La Carline prend conscience qu'elle a un rôle à jouer plus large en tant qu'acteur du système agri-alimentaire territorial, et plus seulement celui de groupement d'achat.

Changer de statut et de gouvernance pour maintenir ses valeurs

En parallèle des réflexions sur le positionnement de l'association dans le territoire et face à la nécessité de faire évoluer son fonctionnement suite à l'accroissement de l'activité (recrutement d'un salarié en 2003), les membres de la Carline s'interrogent sur les statuts de la structure.

En 2009, la Carline prend le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). L'enjeu est de se recentrer sur l'activité de commercialisation tout en s'engageant pour l'intérêt collectif et la prise en compte des enjeux du territoire. Les dimensions relatives à la santé et à l'environnement ne sont plus en tête d'affiche.

Les membres de la Carline traduisent concrètement ces enjeux dans la gouvernance et le choix des produits. Les produits issus des agriculteurs du Diois sont privilégiés tandis que la gouvernance

coopérative se partage entre consommateurs, producteurs et salariés. De plus, avec la sortie du système associatif, il n'est plus nécessaire d'être adhérent à la Carline pour y faire ses courses. L'enjeu est ici de dessiner une voie alternative de consommation durable et structurante, et non pas une voie à la marge de l'économie locale. La Carline modifie son statut et sa gouvernance dans ce but.

Faire émerger un projet de société

Structurer les filières pour la souveraineté alimentaire du Diois

Au-delà de l'objectif de la Carline de développer un outil économique alternatif, le magasin dépasse sa seule finalité et devient progressivement un outil pour développer la souveraineté alimentaire du Diois. La Carline structure ainsi progressivement certaines filières bio locales.

Elle met en place un système de marge différenciée selon l'origine des produits (local, grossiste, jeune producteur). Elle met aussi de l'énergie dans le développement de l'approvisionnement local en fruits et légumes. Si ces produits entrent en rayon pour la première fois en 2003, il faut attendre 2007 pour que leur

vente se développe, et 2010 pour que la Carline participe à la coordination des maraichers locaux pour la production et les livraisons. De même, la vente de viande se met en place en 2009 via l'initiative de quelques éleveurs adhérents.

L'ensemble de ces changements ne sont pas simples à mettre en place, ils engendrent une succession d'échanges et de controverses. Le sujet de la viande par exemple, soulève une controverse au sein du conseil d'administration de la Carline où les membres fondateurs sont plutôt végétariens, mais la justification éthique du soutien de la filière viande locale l'emporte.

Etre un acteur actif du système alimentaire territorial

En plus de sa volonté de favoriser les filières locales, la Carline va se positionner progressivement comme un acteur actif dans les dynamiques agricoles territoriales, et comme un acteur légitime dans la construction d'un projet de société au service du territoire. Ses changements de statuts et de gouvernance participent à changer le regard des autres acteurs du territoire sur son rôle.

Des rapprochements ont lieu avec la Chambre d'agriculture, en particulier autour de la création de la SCIC et dans l'accompagnement technique des maraichers. Cependant, la collaboration entre les deux structures reste opportuniste à cette époque, leurs thématiques convergeant mais non leur approche.

C'est surtout avec l'intercommunalité que les interactions se renforcent aux débuts des années 2010. L'interconnaissance entre les membres de ces deux structures débute en 2009 lorsque la Carline dépose un dossier de demande de subvention pour aménager un nouvel espace de vente. Les membres de la Carline



↑ **Vue de l'intérieur de l'épicerie fine La Carline à Die**
crédit photo © La Carline (2022)

rencontrent et échangent avec les techniciens, les élus et les acteurs de la commission agricole. Dans le contexte institutionnel favorable (volonté de l'intercommunalité de développer les circuits courts, de relocaliser la consommation pour développer l'économie locale) et par la nouvelle image et légitimité que se donne la Carline, celle-ci se positionne comme interlocuteur sur les thématiques agricoles. Cela se traduira par une implication importante dans les instances territoriales : invitation à des réunions sur le maintien des exploitations agricoles en 2010, participation à l'élaboration d'un programme PSADER 2012-18 et maîtrise d'ouvrage, et enfin siège à la commission agricole de l'intercommunalité dès 2012 où elle représente les producteurs locaux.

Légitimée par l'intercommunalité dans son rôle d'acteur territorial suite à la réussite de son projet et associée aux pilotages des politiques publiques de développement agricole, la Carline affirme son rôle politique et devient dans les années 2010 un acteur majeur du développement local, s'inscrivant dorénavant dans un projet au service du territoire. A partir de ces années là, la Carline semble initier une réflexion pour soutenir des associations et entreprises locales souhaitant s'engager dans la transition, mais les chercheurs n'ont pas encore exploré la période récente.

Enseignements généraux pour la transition agroécologique

La vallée de la Drôme regorge d'initiatives réinterrogeant les relations entre les acteurs du système agri-alimentaire territorial. Si cette effusion est spécifique au territoire, l'histoire d'un groupement de consommateurs bio dans le Diois (La Carline) offre des enseignements généraux sur la trajectoire d'un acteur devenu territorial, sur l'évolution des relations producteurs-consommateurs et sur les recompositions du système agri-alimentaire au cœur de la transformation des modes de production et de consommation :

Un acteur peut devenir territorial alors même qu'il ne s'agit pas de son ambition initiale : ici une initiative personnelle de quelques consommateurs bio se transformant en une vingtaine d'années en un acteur au cœur du projet de développement agricole du territoire, soutenant et structurant l'agriculture bio et la production locale.

A l'échelle d'un acteur, les choix de statuts et de gouvernance ont un impact sur son rôle et sur la perception de ce rôle par les autres acteurs : la présence d'agriculteurs en tant que consommateurs a permis d'intégrer des enjeux sociaux et agricoles aux missions d'un groupement de consommateurs. De même, le passage d'un statut associatif à une SCIC avec gouvernance partagée (consommateur, producteur, salarié) a permis de gagner en légitimité auprès des pouvoirs publics et des acteurs agricoles.

A l'échelle d'un territoire, la présence d'espaces de confrontation entre acteurs favorise le positionnement des acteurs et peut engendrer des reconfigurations dans l'ensemble du système : la confrontation de points de vue entre acteurs permet à chacun de définir son rôle. Plus encore,

cela peut permettre à un acteur de se rendre compte du rôle potentiel ou du rôle que les autres acteurs attendent. Ici, l'association de producteurs n'a saisi le rôle actif qu'elle pourrait jouer dans la définition d'un projet de société sur son territoire qu'au contact de l'intercommunalité et des acteurs agricoles. La présence d'acteurs pivots, mettant en relation et légitimant des acteurs, est un facteur facilitant. Ici le rôle joué par un centre social pour mettre en lien une association de consommateurs et les pouvoirs publics.

Pour en savoir plus

Savoirs scientifiques

- Bui, S. (2015) *Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015)*. Thèse, AgroParisTech, 503 p.
- Pradels N.H., Grison J-B., Koop K., Landel P-A., (2022) Initiatives citoyennes de transition soutenable et diffusion : formes et fonctions de la mise en réseaux territorialisés. *Développement durable et territoires*, vol. 13, n°1.

Savoirs locaux

- Luangkhot K. Fontana C. (2021) *La Carline, 30 ans de bio dans le Diois*, La Bande Sonore et La Carline, Documentaire vidéo, 1h9min6s, diffusé le 28 juin 2021.
- RDWA (2019) *27 avril, Assemblée générale de la Coopérative La Carline*, Interview de Caroline Maillet, 35:40, diffusé le 26.04.19. ■

Remerciements

Ce travail de capitalisation et transmission du savoir scientifique sur la transition écologique et sociale sur le territoire de la vallée de la Drôme est une des missions fortes de l'association Biovallée. Il est le fruit des réflexions d'une dizaine de bénévoles et salariés de l'association engagés depuis plusieurs années sur ce sujet : Jean-Jacques Magnan, référent sur les savoirs et l'innovation, Mickaël Berrebi, Claude Boudeulle, Philippe Lagrange, Olivier Massicot, Patrice Partula, Yannick Régnier et Claude Veyret. L'auteur remercie en particulier Claude Boudeulle pour son travail de relecture orthographique de l'ensemble des textes.

Ce travail de vulgarisation scientifique est rendu possible par le soutien financier du programme Territoire d'Innovation – Biovallée et de la Société de Mathématiques Appliquées et de Sciences Humaines (SMASH).

Crédits photographiques

Archives municipales de la ville d'Angers : p. 13.

La Carline : p. 40.

Julie Delclaux : photo de couverture, p. 5, 11, 12, 17, 18, 23, 24, 25, 29, 30, 36, 37.

Elixens France : p.21.

Ladrôme laboratoire : p. 19.

